

Mission d'étude régionale  
**Enseignements artistiques et territoires**  
en Languedoc-Roussillon

**État des lieux départemental  
de l'enseignement du théâtre  
dans le Gard**

**Étude réalisée à l'initiative :**

- du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Languedoc-Roussillon
  - de la Région Languedoc-Roussillon
- en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

**Étude exécutée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon***

**Supervision scientifique :**

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements  
Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

**Chargé d'étude :**

Gérard Ramirez

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>0</b>
<b>I- INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
PREAMBULE .....	1
METHODOLOGIE .....	2
TYPOLOGIE DES STRUCTURES .....	2
<b>II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE</b> .....	<b>3</b>
<b>A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>3</b>
1. <i>Taux de réponses à l'étude</i> .....	3
2. <i>Statut des structures</i> .....	4
3. <i>Photographie des structures d'enseignement</i> .....	5
a) Photographie régionale.....	5
b) Photographie départementale* .....	6
c) Cartographie départementale.....	7
d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants.....	8
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves .....	8
4. <i>Les infrastructures</i> .....	9
a) Activité de la structure.....	9
b) Lieux permettant la présentation de spectacles.....	11
c) Accueil des personnes à mobilité réduite .....	13
<b>B - L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>15</b>
1. <i>Les élèves</i> .....	15
Répartition des élèves « Communes – Extérieurs » .....	15
2. <i>Les disciplines</i> .....	17
3. <i>Cursus des enseignements – Cycles d'étude</i> .....	19
a) Outils de concertation et de vie de la structure.....	19
b) Cursus des élèves.....	21
b) Cursus des élèves.....	22
c) Répartition des élèves par types d'actions.....	24
4. <i>Les équipes</i> .....	26
a) Fonction du responsable pédagogique .....	26
b) Statut des enseignants-intervenants .....	28
c) Qualification des enseignants-intervenants .....	29
d) Répartition par tranches d'âge .....	30
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants.....	31
5. <i>Tarifs – Budgets</i> .....	33
a) Tarifs par types de structures .....	33
b) Répartition des recettes de fonctionnement.....	34
<b>C - LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES – LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES</b> .....	<b>36</b>
1. <i>Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion</i> .....	36
2. <i>Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques</i> .....	40
3. <i>Liens avec l'Education nationale</i> .....	41
<b>III- CONCLUSION</b> .....	<b>43</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>45</b>

# I- INTRODUCTION

## Préambule

Le Département du Gard compte 665 000 habitants, dont 24,5 % de moins de 20 ans (23,6 % de moins de 20 ans à l'échelle régionale, pour une moyenne nationale de 25 % - Sources INSEE - Recensement de la population de 2004).

Le champ de l'enseignement du théâtre a pour relais départemental la Direction Culture du Conseil Général.

Sur son territoire se trouve une école nationale, le Conservatoire de Nîmes.

Il y a deux écoles agréées sur les communes de Bagnols-sur-Cèze et Beaucaire : seule celle de Beaucaire enseigne l'art dramatique.

L'état des lieux de l'enseignement du théâtre qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

*« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».*

*«... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».*

*« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».*

*« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitées, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».*

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, la Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement du théâtre par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département du Gard dans l'élaboration de son volet « Théâtre » du schéma départemental des enseignements artistiques.

## Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006, selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage, associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux, chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche Établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et traitement des données recueillies, grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

## Typologie des structures

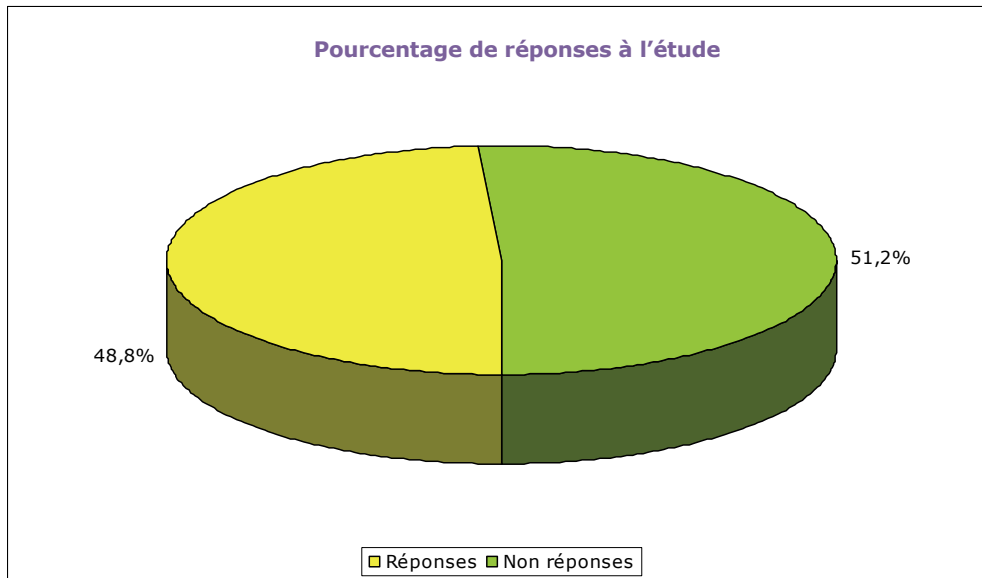
Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité. Par conséquent, nous avons classé les structures dans les typologies suivantes :

- Structure contrôlée par l'Etat (Ecole Nationale)
- Structure publique agréée,
- Structures publiques non contrôlées par l'Etat,
- Lieux dispensant une initiation et une pratique théâtrale : ces structures sont pluridisciplinaires et accueillent des activités socioculturelles très diverses,
- Equipes artistiques intervenantes : ces équipes, constituées de professionnels ou d'amateurs, ont pour unique objet la pratique théâtrale.

## II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE

### A- Les structures d'enseignement

#### 1. Taux de réponses à l'étude

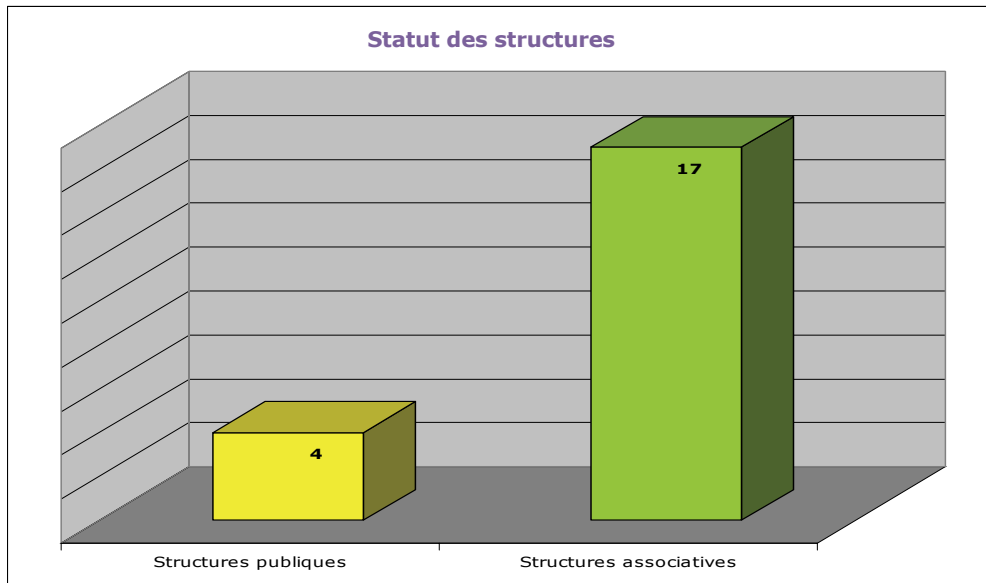


43 structures font partie du panel des structures d'initiation et d'enseignement du théâtre identifiées sur le département.

On peut penser qu'une partie des acteurs n'ont pas cerné les enjeux de l'état des lieux théâtre et ne disposent pas d'une information suffisante pour appréhender la question de l'importance de la mise en place d'un Schéma « Théâtre ».

Près de 70 % des lieux proposant une action d'initiation ou/et d'enseignement du théâtre se trouvent sur des communes de moins de 10 000 habitants.

## 2. Statut des structures

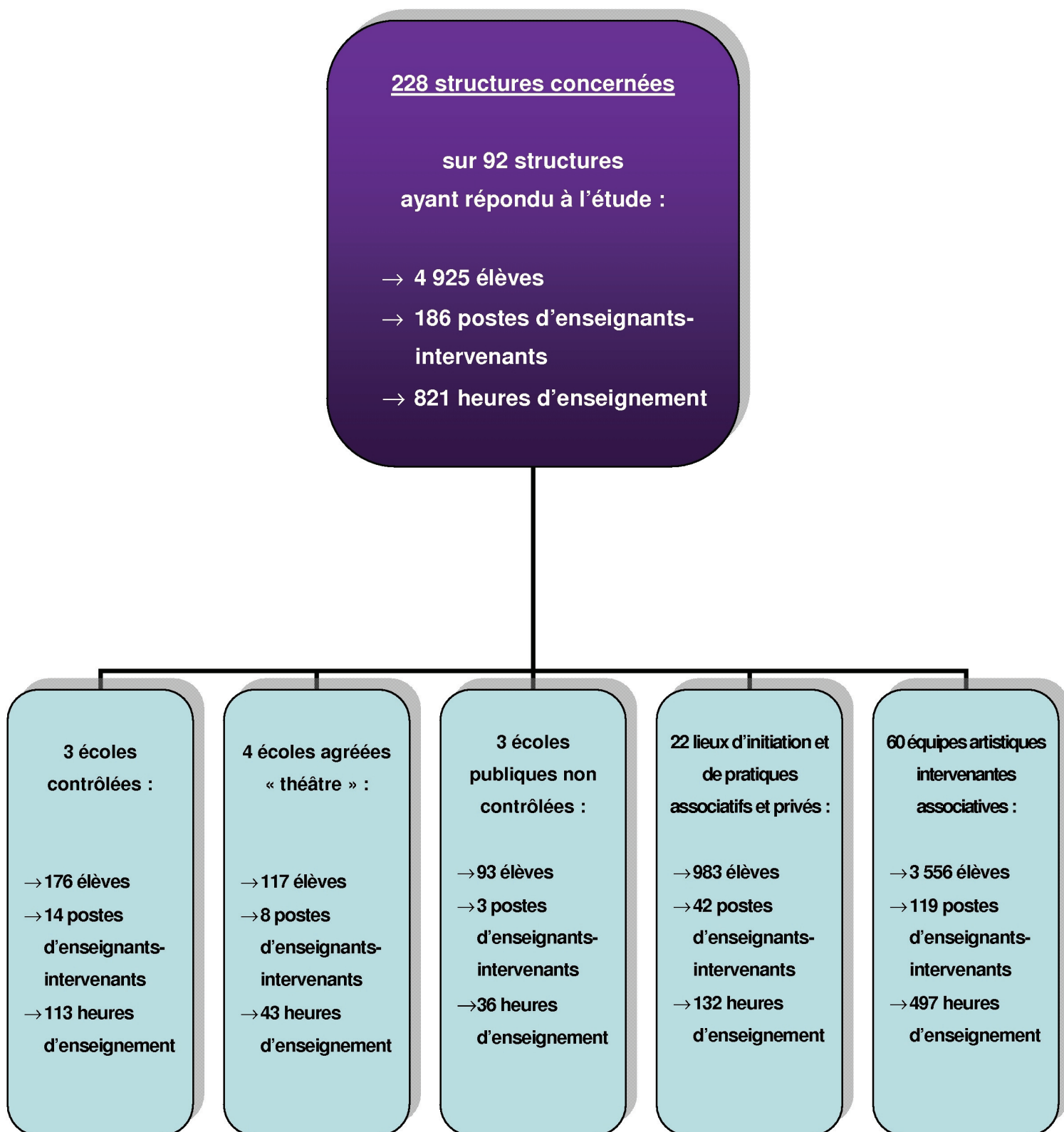


L'école nationale de Nîmes et l'école agréée de Beaucaire sont les écoles classées par l'Etat qui proposent une offre de formation en théâtre.

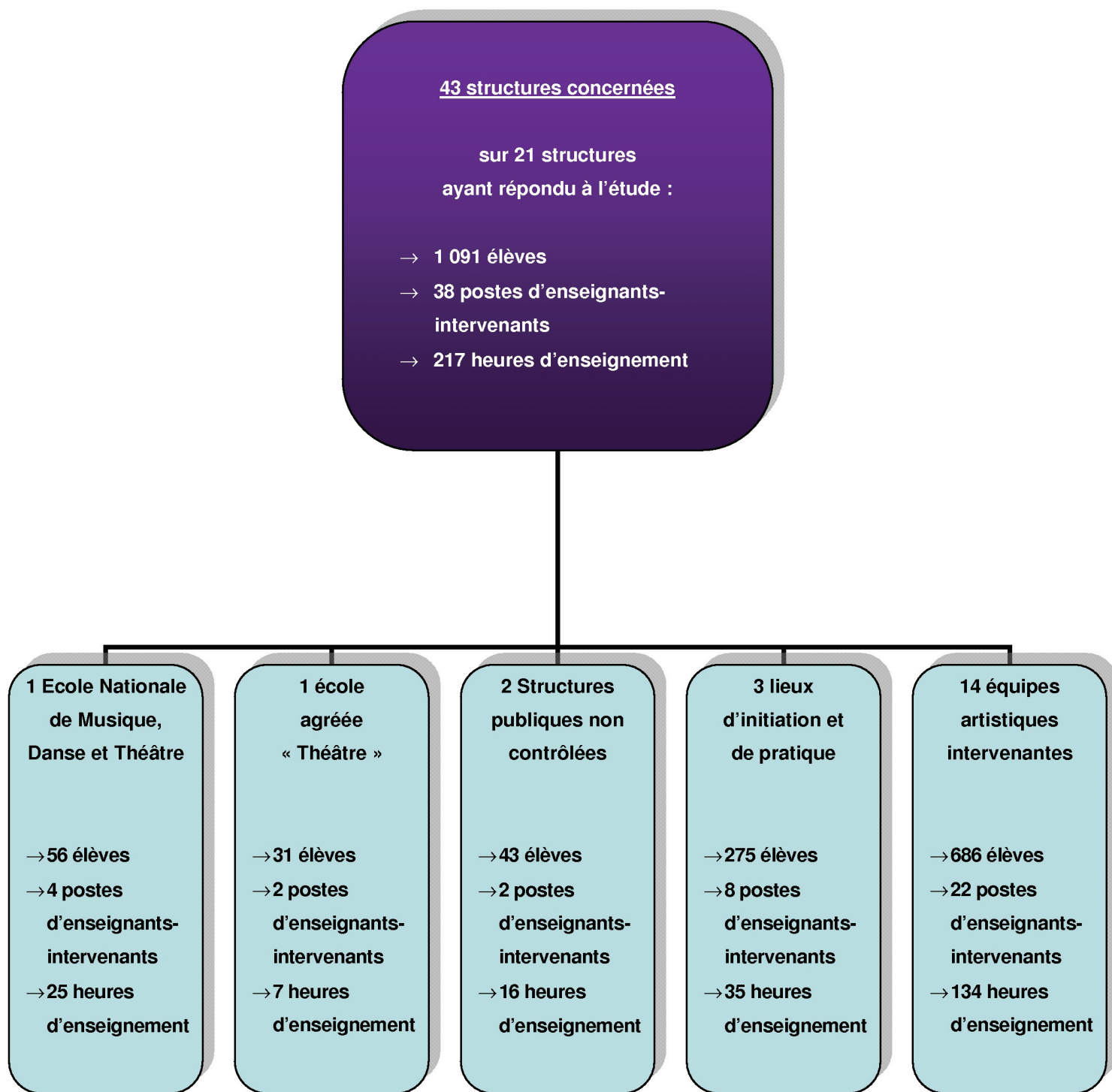
Les deux autres structures publiques se trouvent sur Alès (Ecole municipale de danse et théâtre) et sur un territoire intercommunal (Vivre en Cévennes – Rousson).

### 3. Photographie des structures d'enseignement

#### a) Photographie régionale



b) Photographie départementale\*

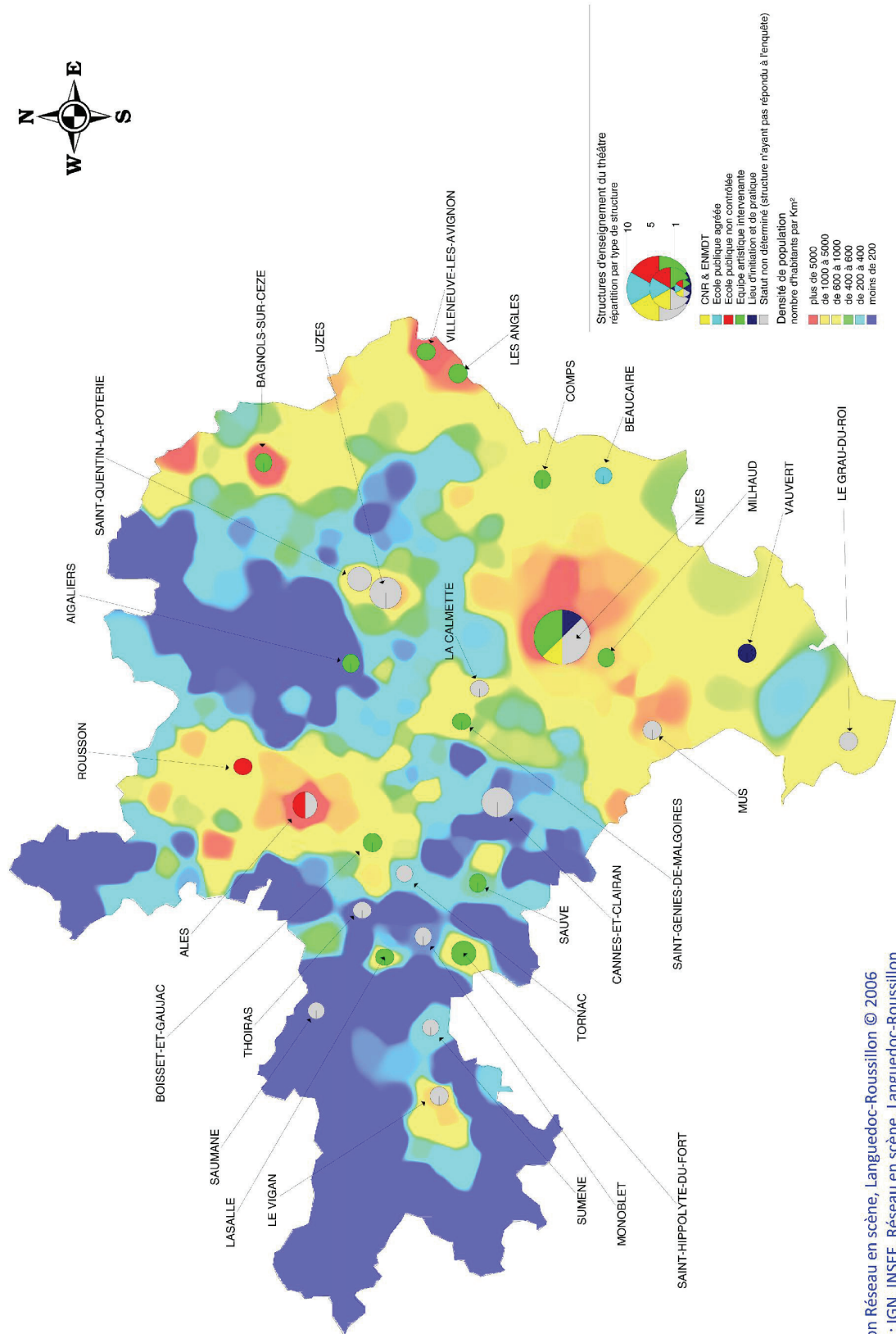


(\*) L'ensemble des données présentées représentent des tendances, les structures ayant parfois répondu partiellement aux questions.



## c) Cartographie départementale

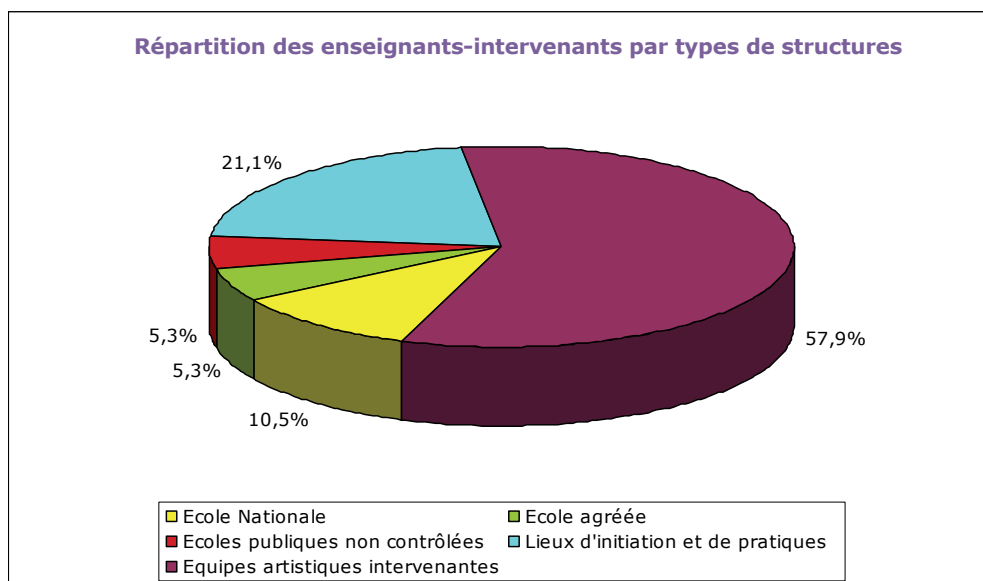
### Structures d'enseignement et de pratique du théâtre dans le Gard



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006  
Données : IGN, INSEE, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

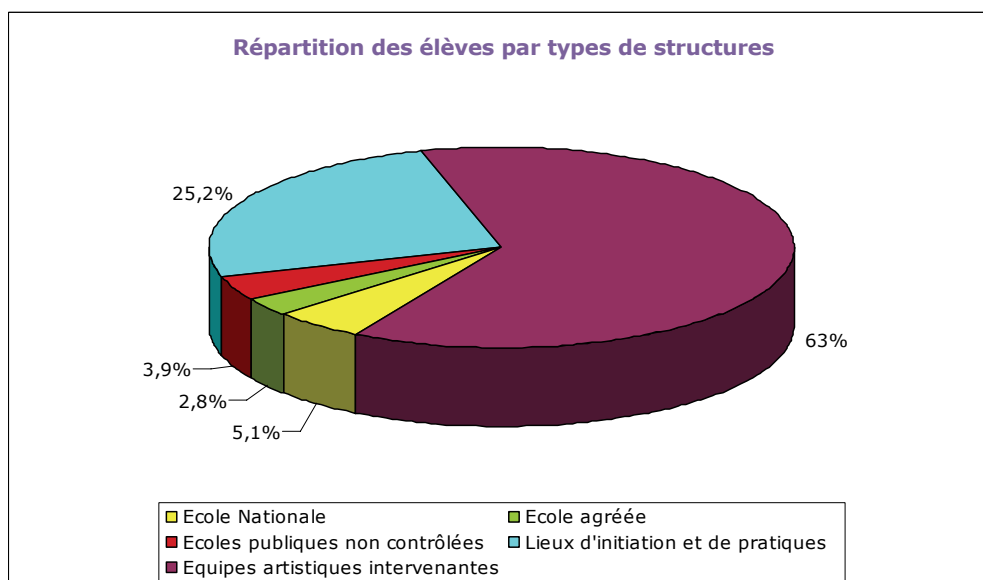
Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en Juin 2006.

#### d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants



Il y a en général un intervenant par structure, à l'exception de 4 structures, toutes sur Nîmes, qui ont 3 intervenants et plus.

#### e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves



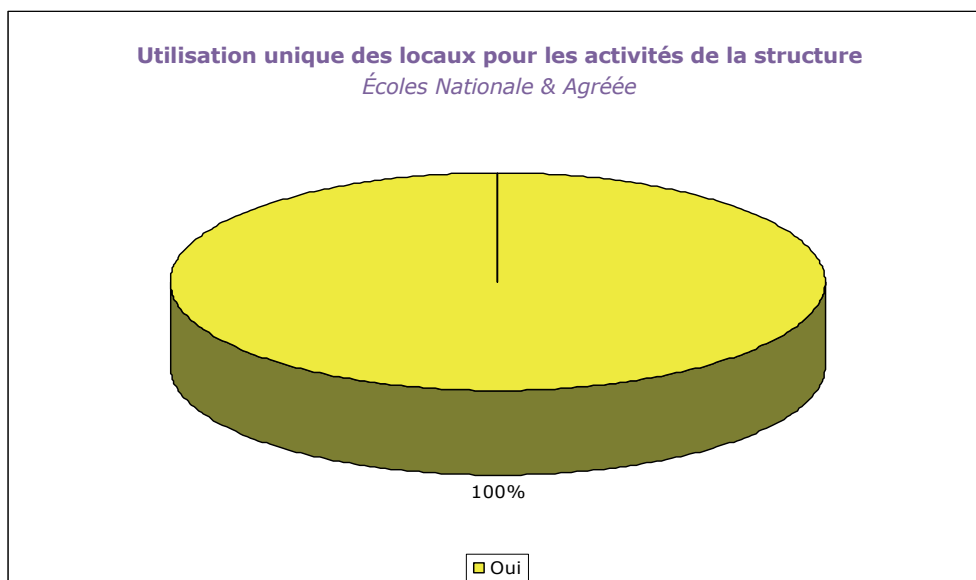
6 structures regroupent plus de 74 % des élèves : 5 équipes artistiques ont entre 100 et 200 élèves (3 sur Nîmes, 1 sur Bagnols-sur-Cèze et 1 sur Villeneuve-les-Avignon) et un lieu d'initiation et de pratiques qui a plus de 200 élèves (Théâtre du périscope – Nîmes).

## 4. Les infrastructures

### a) Activité de la structure

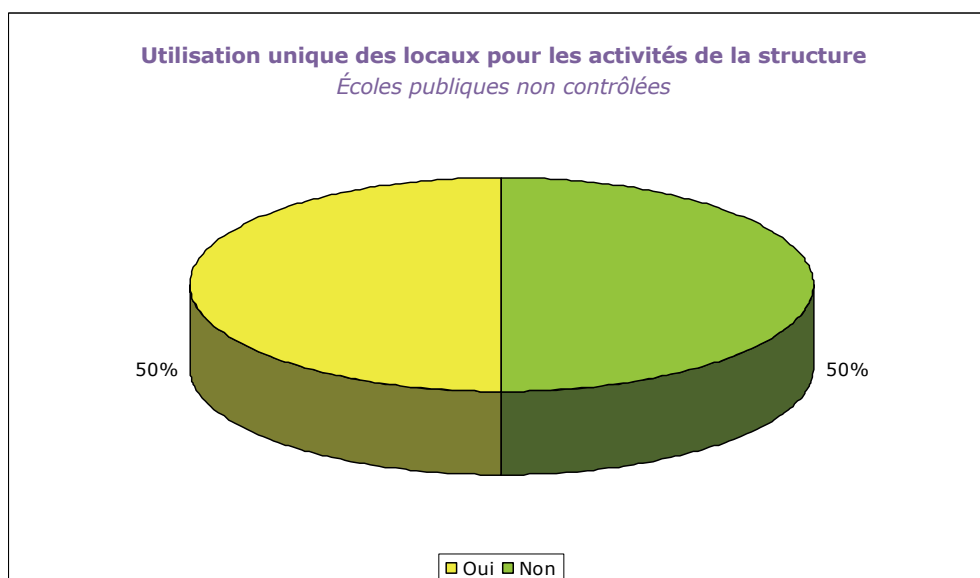
Extrait du Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture – DMDTS :

« ...l'importance de la mise à disposition d'au moins une salle à usage exclusif... le module idéal d'espace nécessaire peut être estimé à environ 100 m<sup>2</sup> pour une classe de 25 élèves... ».

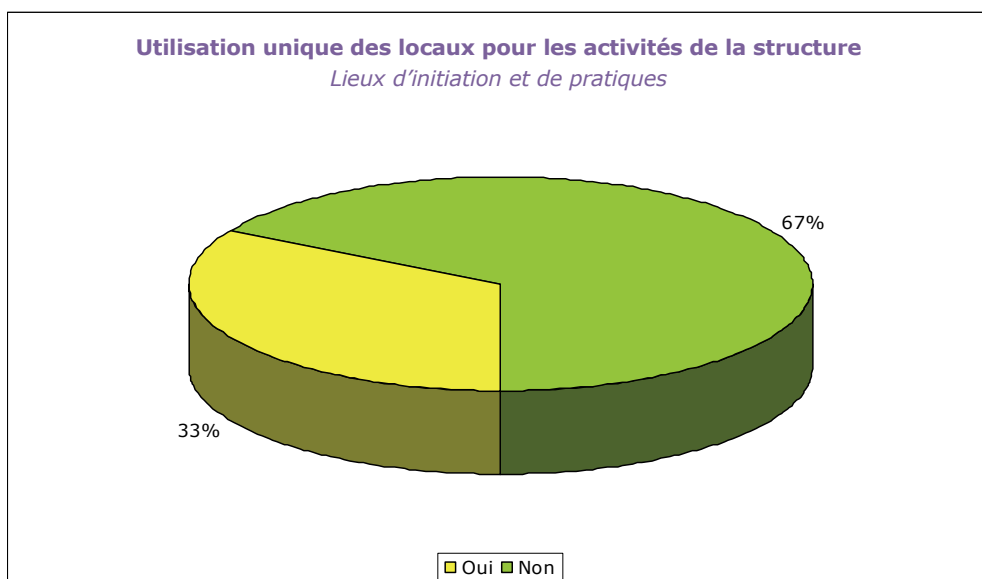


L'école Nationale dispose d'un lieu de 128 m<sup>2</sup> avec une configuration scène-salle.

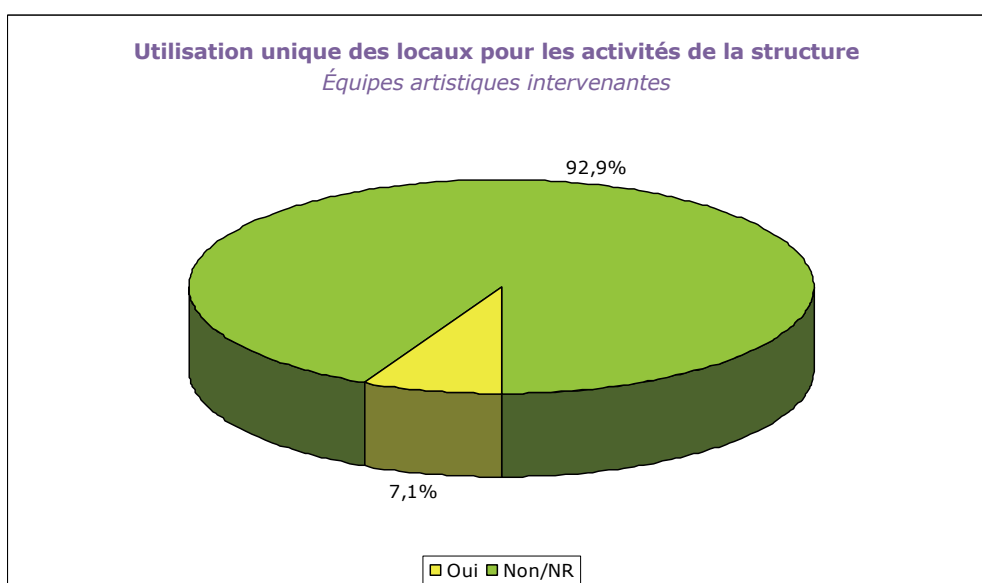
Cet espace est accessible occasionnellement pour les élèves en dehors des cours (10 heures hebdomadaires). Sur Beaucaire, les cours se déroulent dans un gymnase avec un espace de 64 m<sup>2</sup> sans équipements particuliers destinés à la pratique du théâtre.



L'école intercommunale « Vivre en Cévennes » utilise des salles mises à disposition par des communes dans le cadre de conventions. Pour l'école d'Alès, c'est les salles de danse (56 m<sup>2</sup>) qui sont utilisées pour l'activité « théâtre » sans équipements spécifiques.



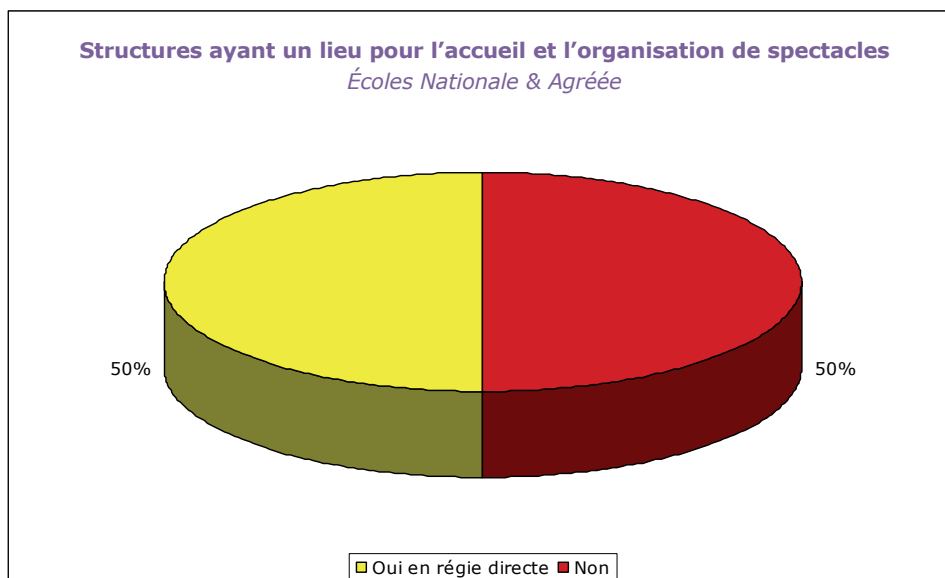
Une seule structure dispose d'un espace adapté à la pratique du théâtre avec des équipements particuliers et deux espaces de travail respectivement de 100 et 54 m<sup>2</sup>.



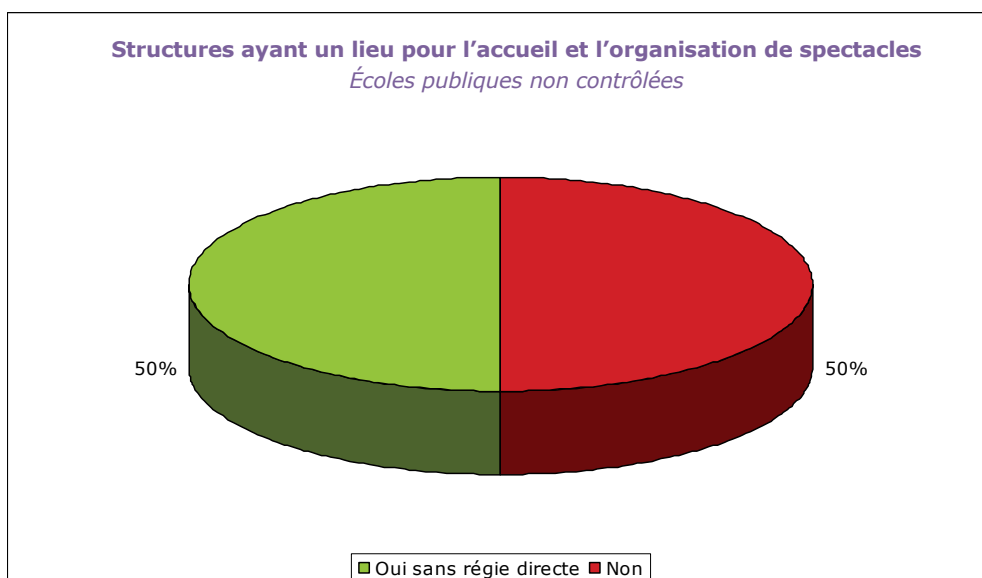
On observe des situations très diverses selon les offres d'initiation et de pratiques des équipes : une scène de 30 m<sup>2</sup> avec une salle équipée de gradins et d'une régie, des lieux d'ateliers de 25 m<sup>2</sup>, des salles polyvalentes de 150 à 300 m<sup>2</sup>.

Notons la démarche d'une compagnie qui s'inscrit dans un principe d'itinérance avec pour volonté « d'amener le théâtre là où on le rencontre le moins » et qui dispose d'un chapiteau avec une circonférence de 9,60 m.

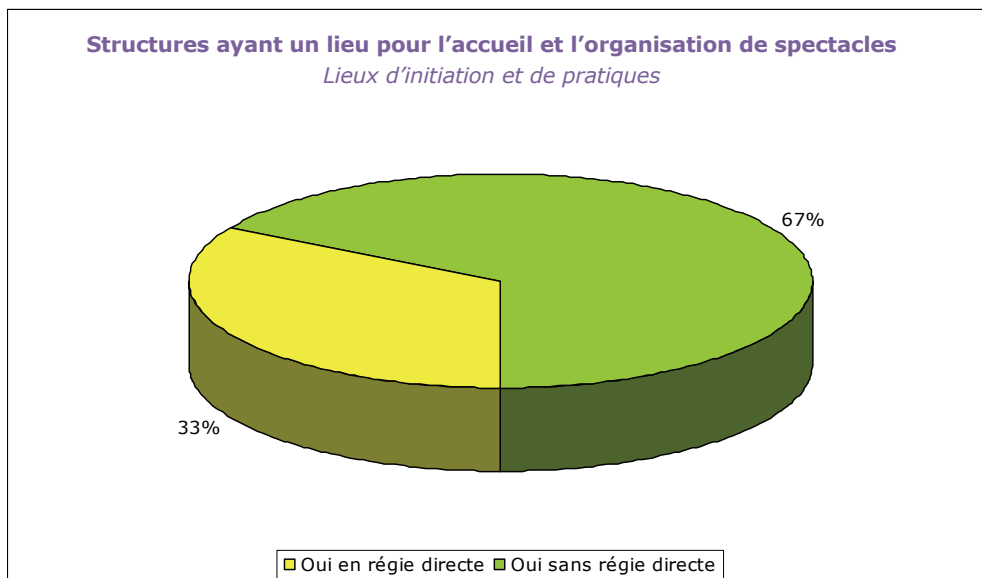
## b) Lieux permettant la présentation de spectacles



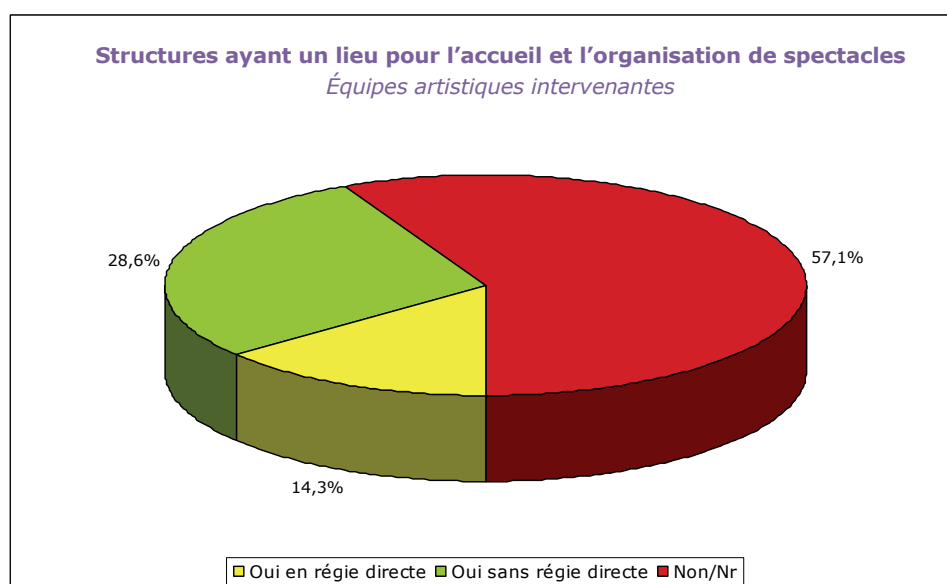
En fait, il n'existe pas de lieux au sein des structures permettant l'accueil et l'organisation de spectacles. En effet, seule l'École Nationale dispose de 3 salles d'audition, mais équipée principalement pour des auditions musicales.



Contrairement à ce qui est déclaré par les responsables des écoles, les deux structures ont des lieux pour la présentation des travaux des élèves, avec, sur Alès, une salle, Le Capitole, qui a été rénovée en 2005.



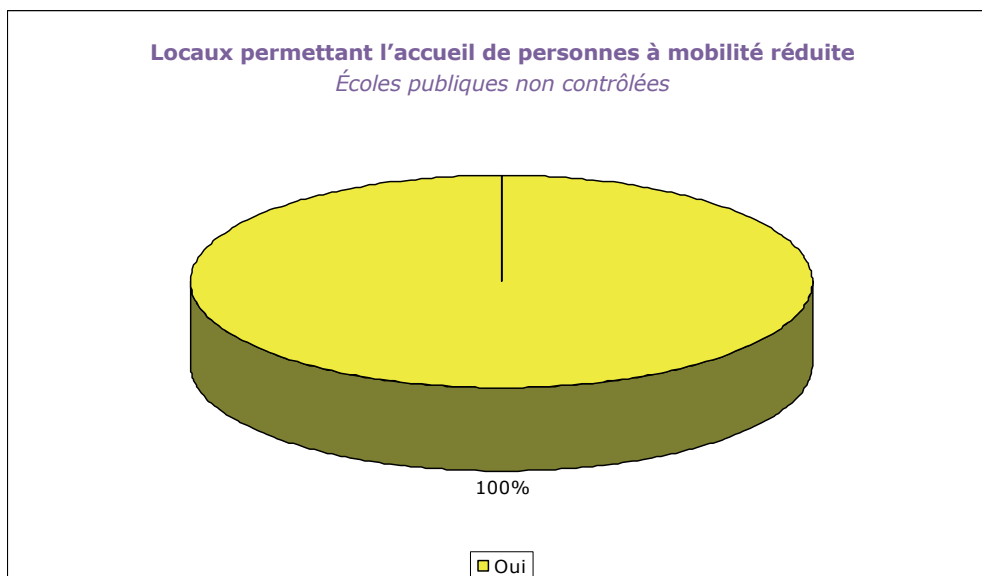
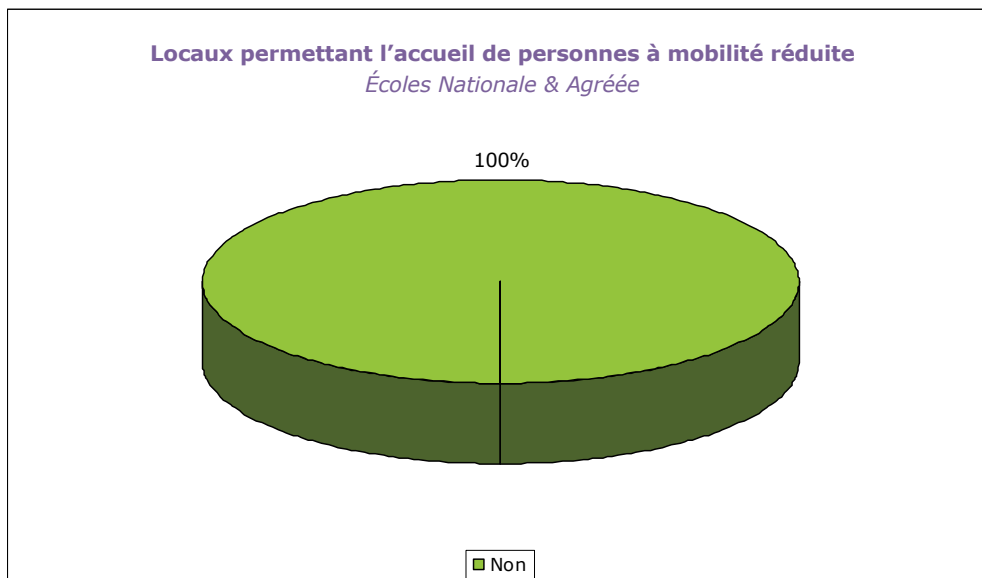
Pour les activités d'initiation et de pratiques qui se déroulent au sein d'un théâtre, les élèves peuvent alors disposer d'un espace professionnel pour la présentation de travaux.



2 équipes disposent de lieux en régie directe avec des jauges de 70 et 90 places.

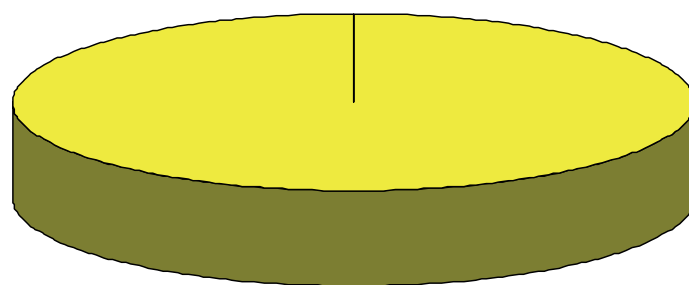
### c) Accueil des personnes à mobilité réduite

A noter : Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics.



### Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite

*Lieux d'initiation et de pratiques*

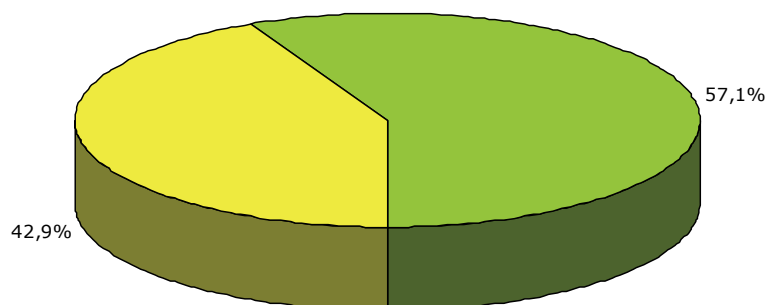


100%

■ Oui

### Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite

*Équipes artistiques intervenantes*



42,9%

57,1%

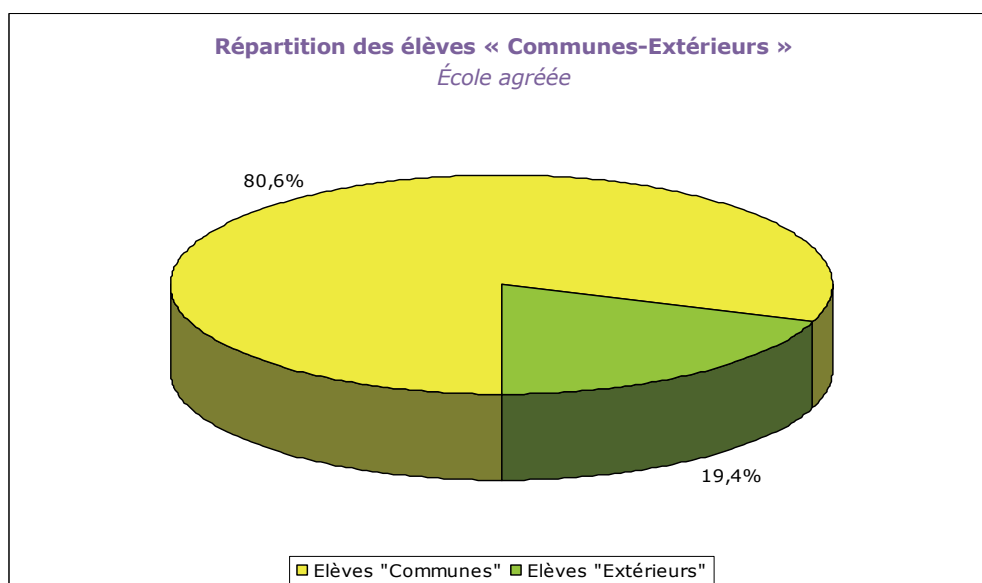
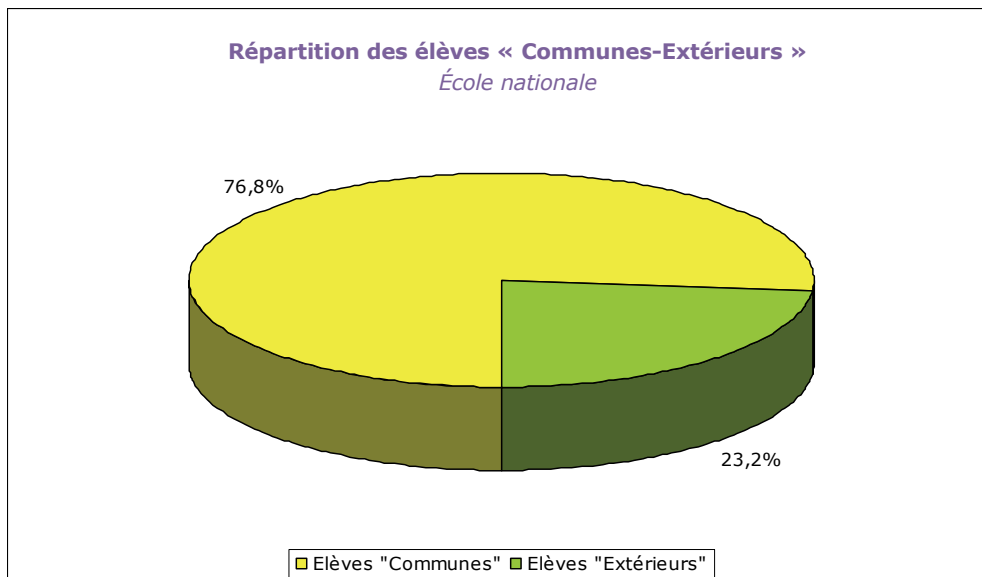
■ Oui ■ Non



## B - L'offre d'enseignement

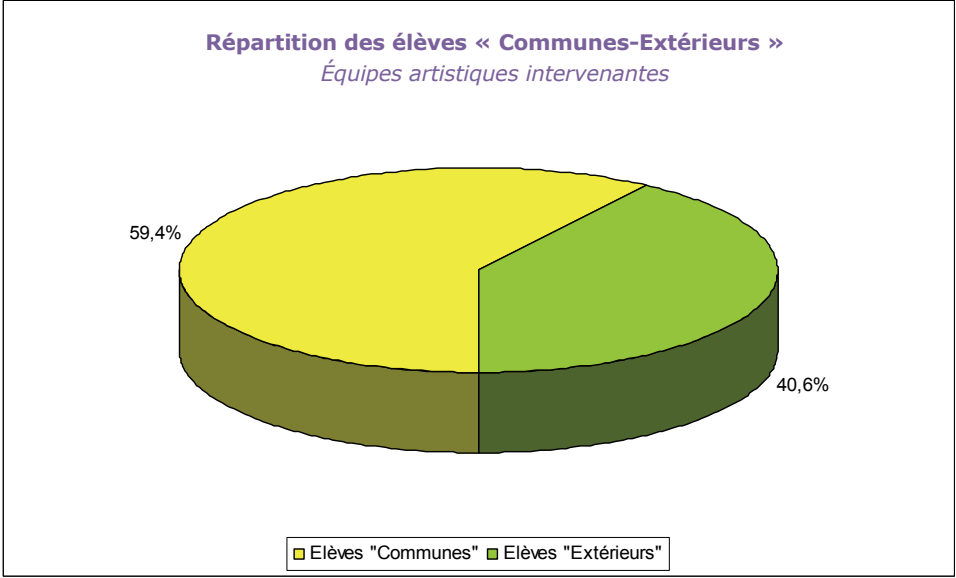
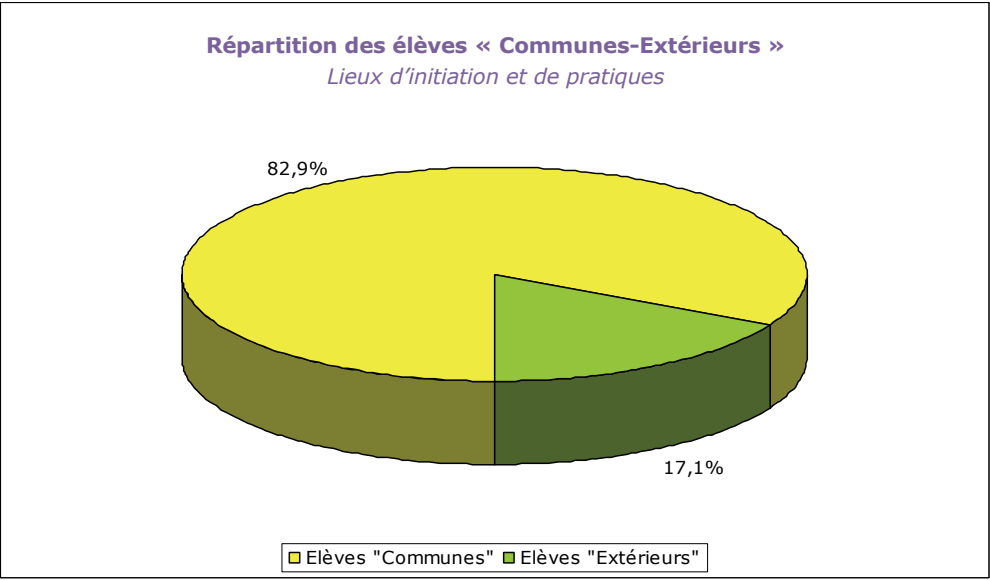
### 1. Les élèves

#### Répartition des élèves « Communes – Extérieurs »



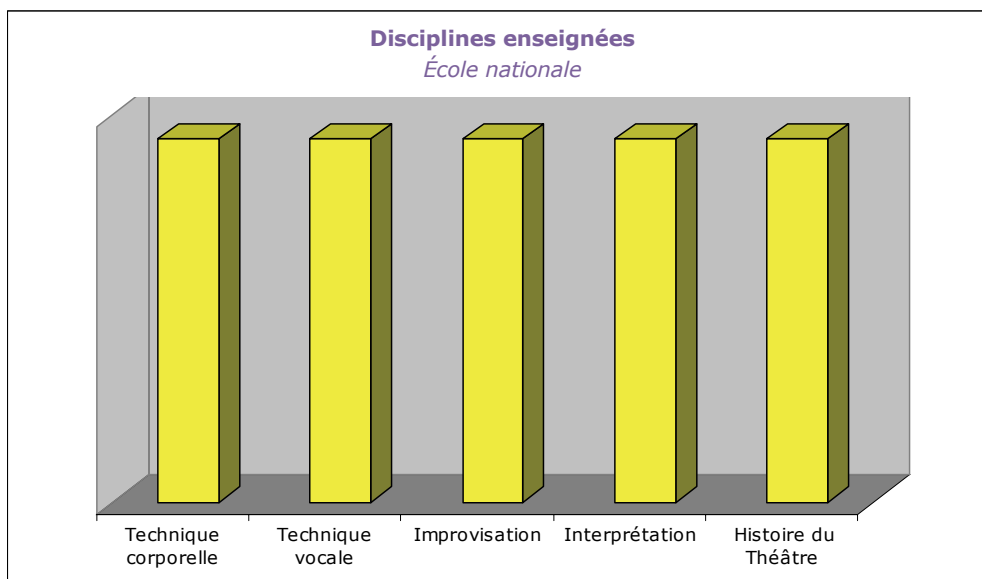
Les deux structures sont en régie municipale (pas d'intercommunalité).

Nous n'avons pu disposer d'informations complètes pour traiter les écoles publiques non contrôlées dans ce chapitre.

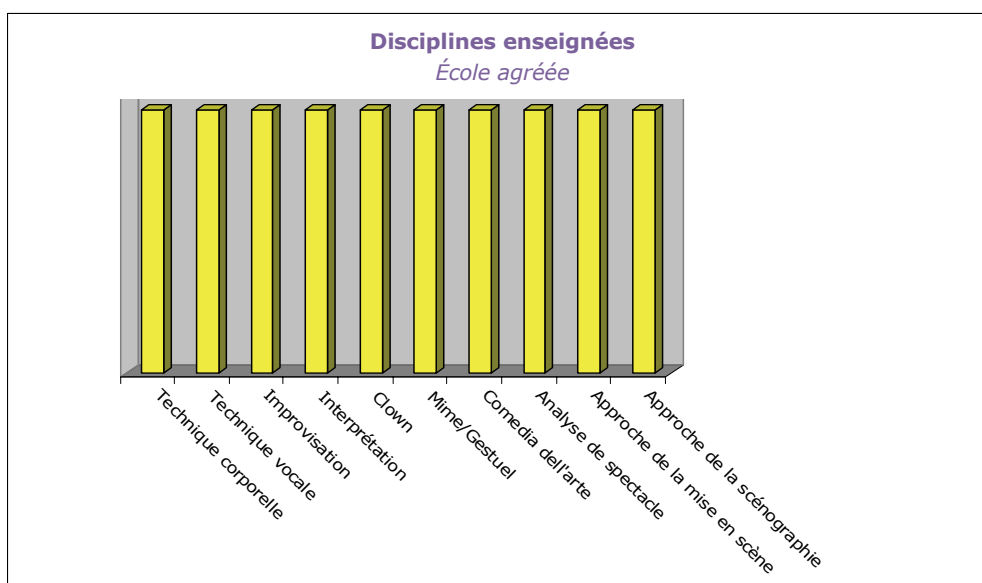


Des équipes interviennent dans un principe d'itinérance, avec des ateliers qui s'inscrivent dans une volonté de toucher un large territoire.

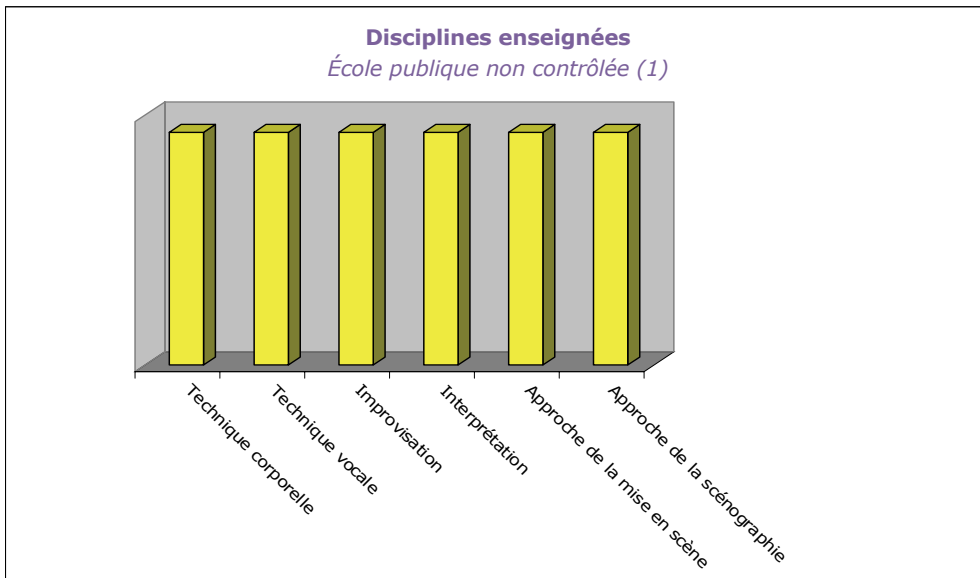
## 2. Les disciplines



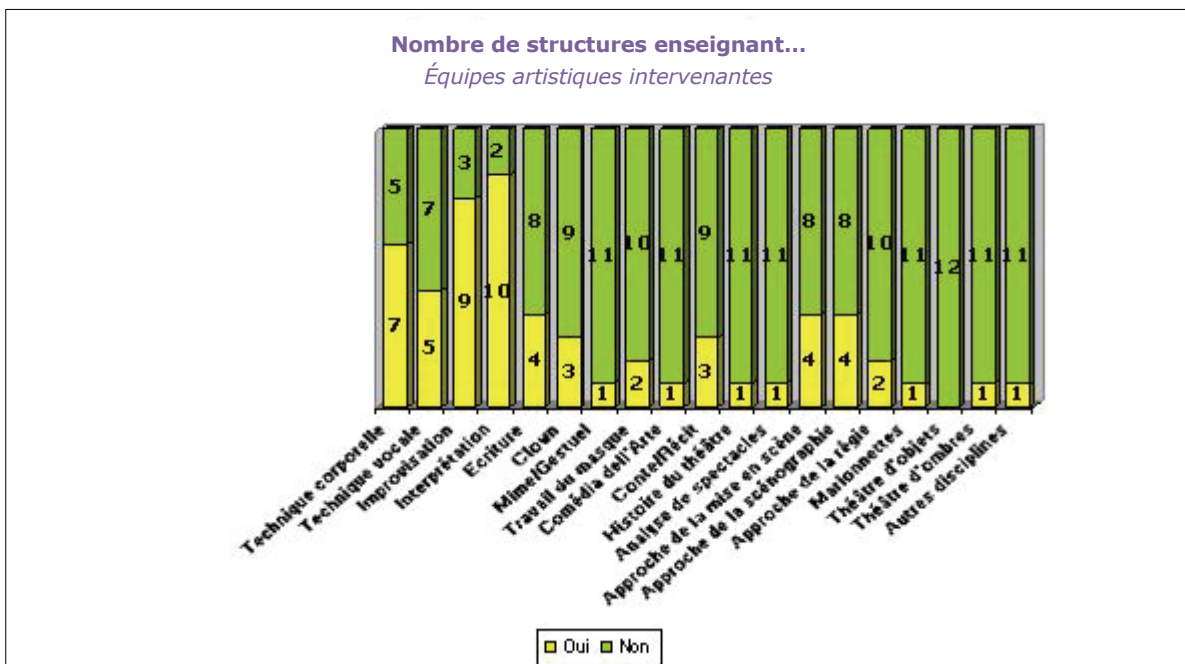
L'enseignement à l'école nationale est dispensé en plusieurs ateliers avec des intervenants différents selon les contenus : un enseignant est chargé des cours d'interprétation et de technique vocale (16 h), 4 heures avec deux intervenants sont proposés pour la technique corporelle et l'improvisation et une demi-heure par semaine est consacrée à l'histoire du théâtre.



On se trouve dans une approche globale du théâtre avec des ateliers où est abordée une très large palette de disciplines (3 heures hebdomadaires).



Nous n'avons pas eu suffisamment de données détaillées pour les lieux d'initiation et de pratiques sur ce domaine pour pouvoir les traiter dans ce chapitre.

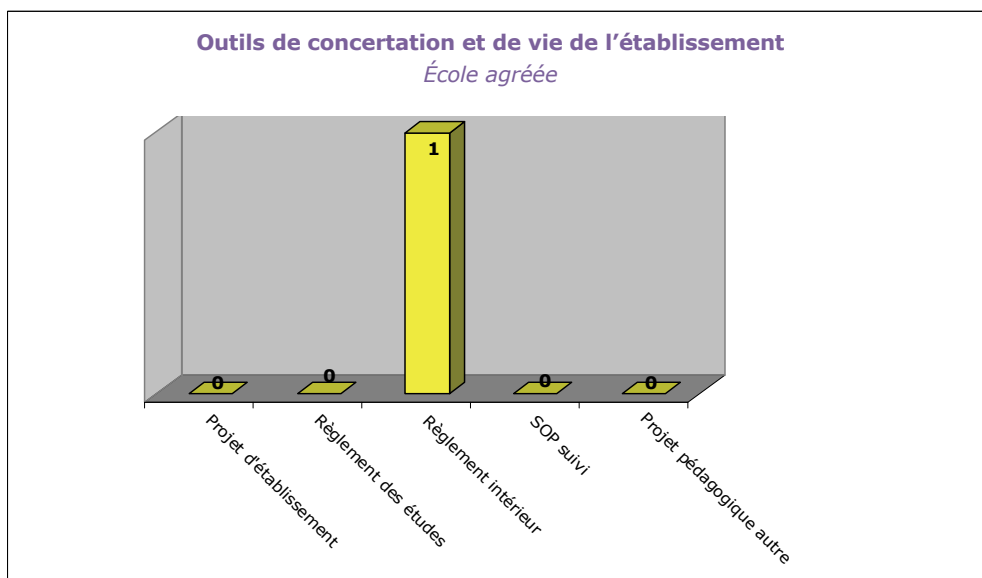
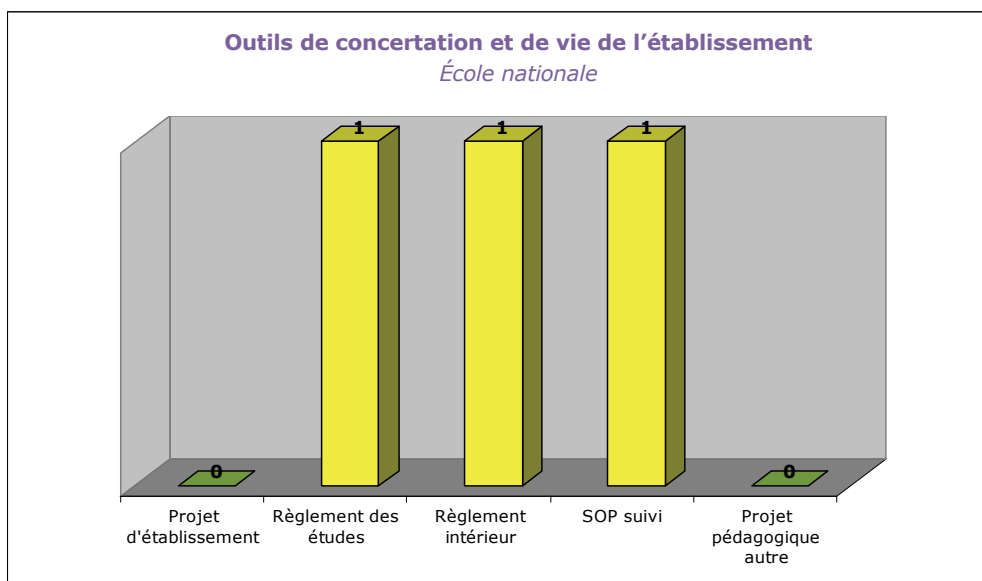


Dans l'ensemble, on observe une offre qui correspond à l'attente des publics en termes de pratiques. Cependant, la culture générale théâtrale et certaines techniques spécifiques sont peu abordées.

### 3. Coursus des enseignements – Cycles d'étude

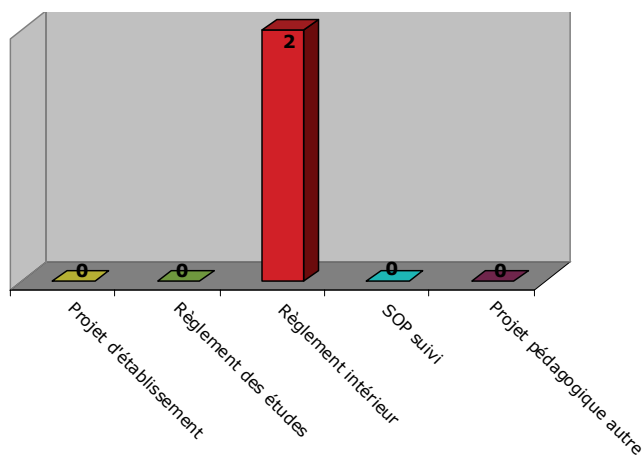
#### a) Outils de concertation et de vie de la structure

L'ensemble des lieux, toutes typologies confondues, n'ont pas mis en place, dans leur très grande majorité, d'outils références comme projet d'établissement, règlements des études et intérieur... A l'exception de 3 lieux (Ecole Nationale, un théâtre sur Nîmes et une compagnie), les autres intervenants ne suivent pas le Schéma d'Orientation Pédagogique (SOP) du Ministère de la Culture-DMDTS.



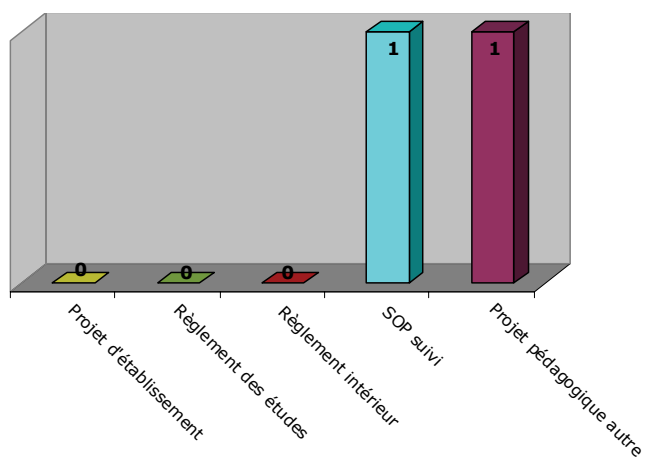
### Outils de concertation et de vie de l'établissement

Écoles publiques non contrôlées

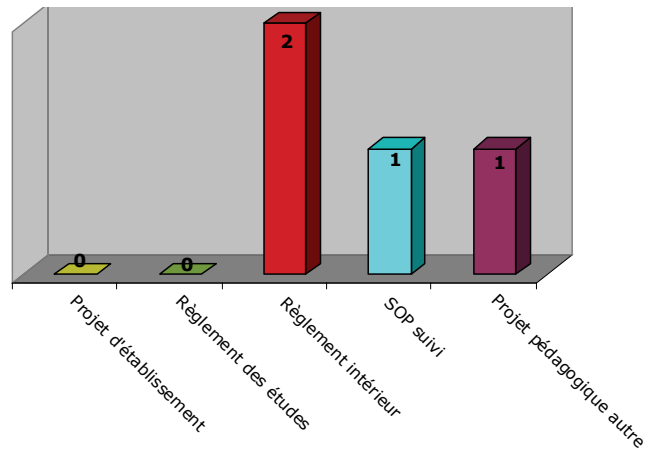


### Outils de concertation et de vie de l'établissement

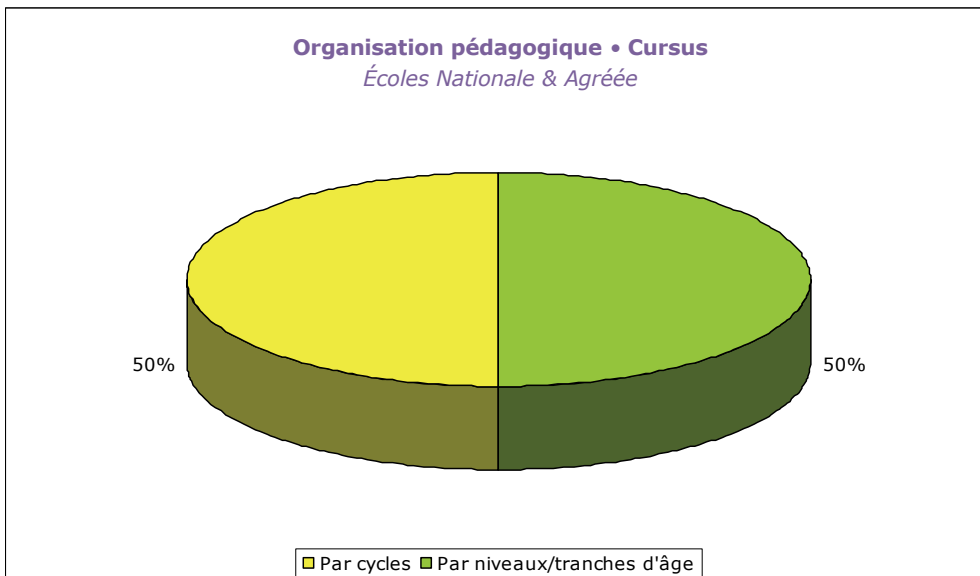
Lieux d'initiation et de pratiques



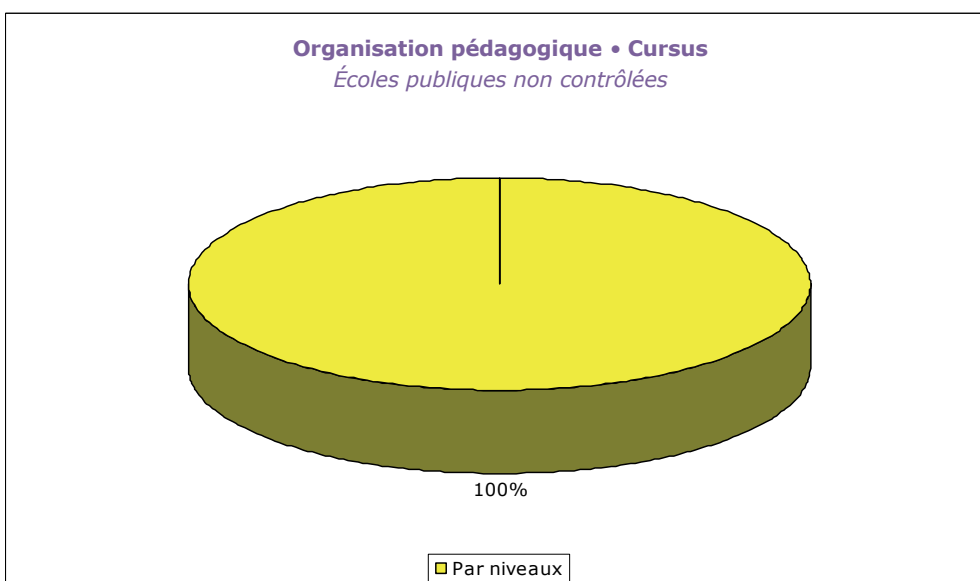
**Outils de concertation et de vie de l'établissement**  
*Équipes artistiques intervenantes*



## b) Coursus des élèves



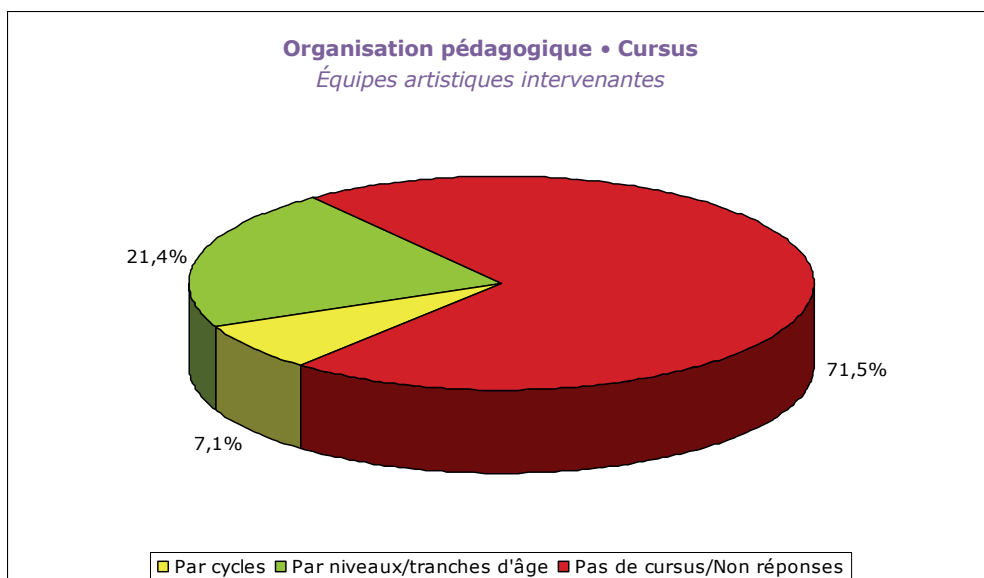
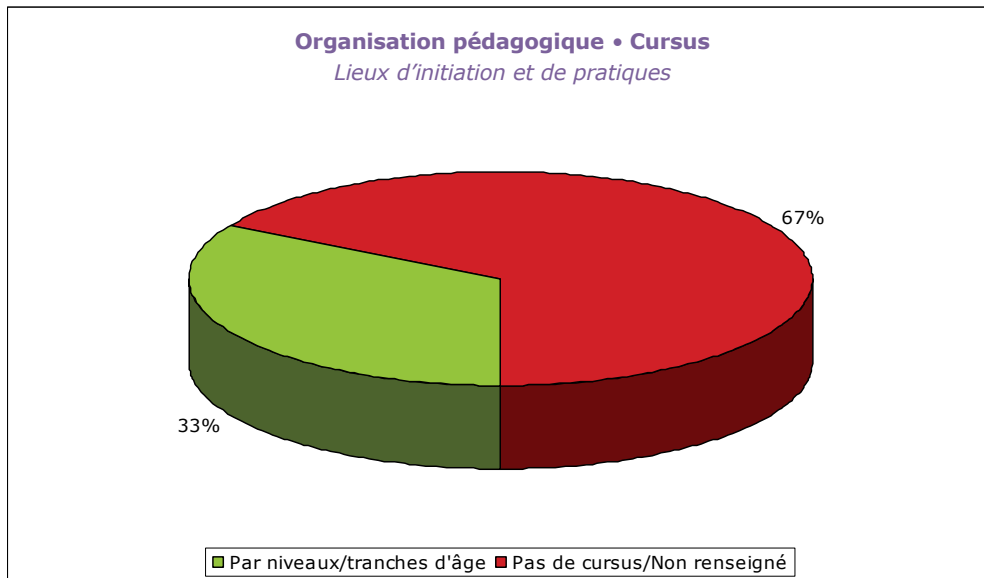
Le fonctionnement par niveaux repose plus sur une organisation par tranches d'âges (7-15 ans).



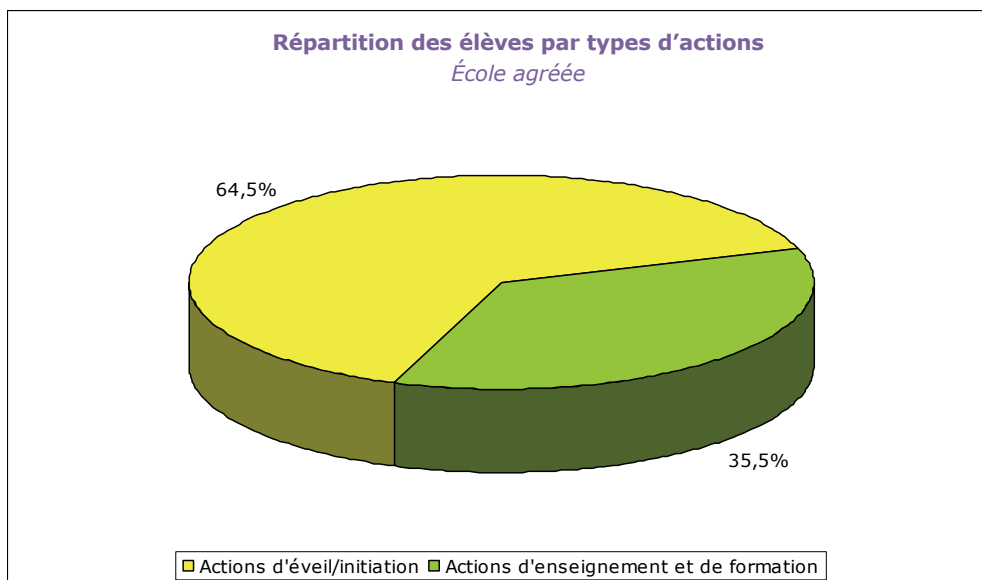
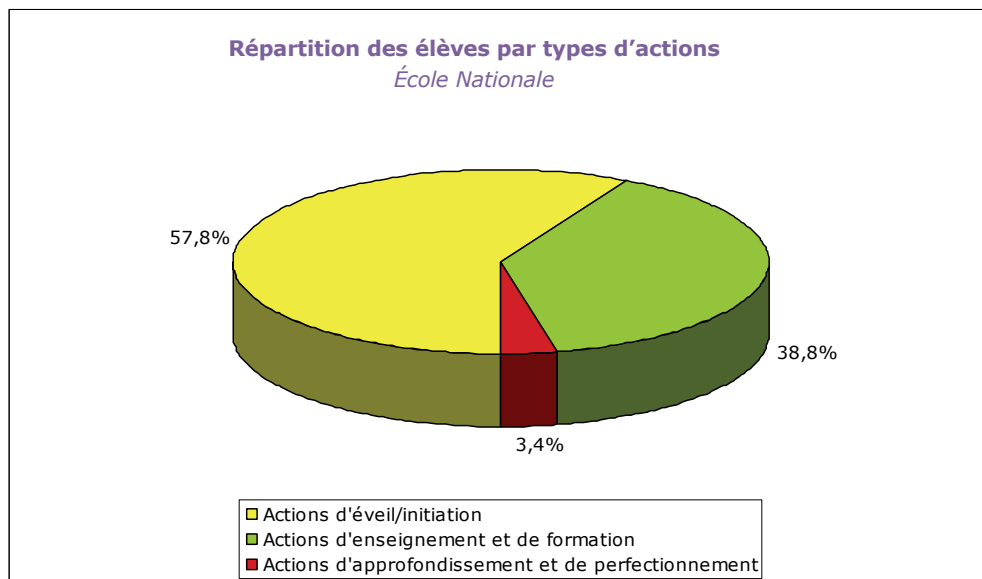
L'école d'Alès a créé la section « théâtre » en 2005 et souhaite évoluer vers une organisation par cycles.



Les graphiques ci-dessous reflètent une activité reposant sur une conduite pédagogique qui privilégie un éveil et une initiation au théâtre.

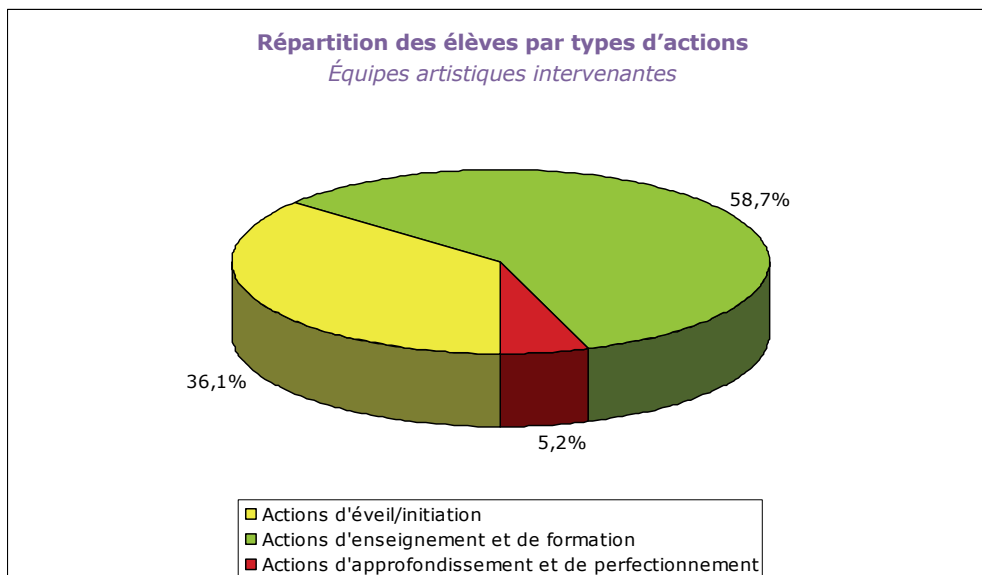


### c) Répartition des élèves par types d'actions



L'école agréée conduit son action dans un lien avec une compagnie : l'écharpe blanche.

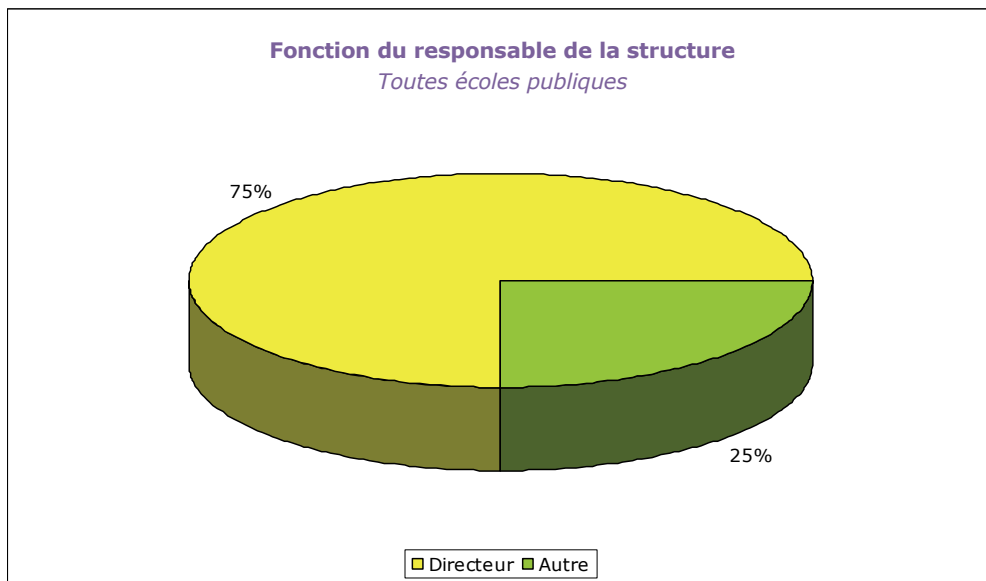
Nous n'avons pas eu de données suffisantes pour les écoles publiques non contrôlées et pour les lieux d'initiation et de pratiques pour ce chapitre.



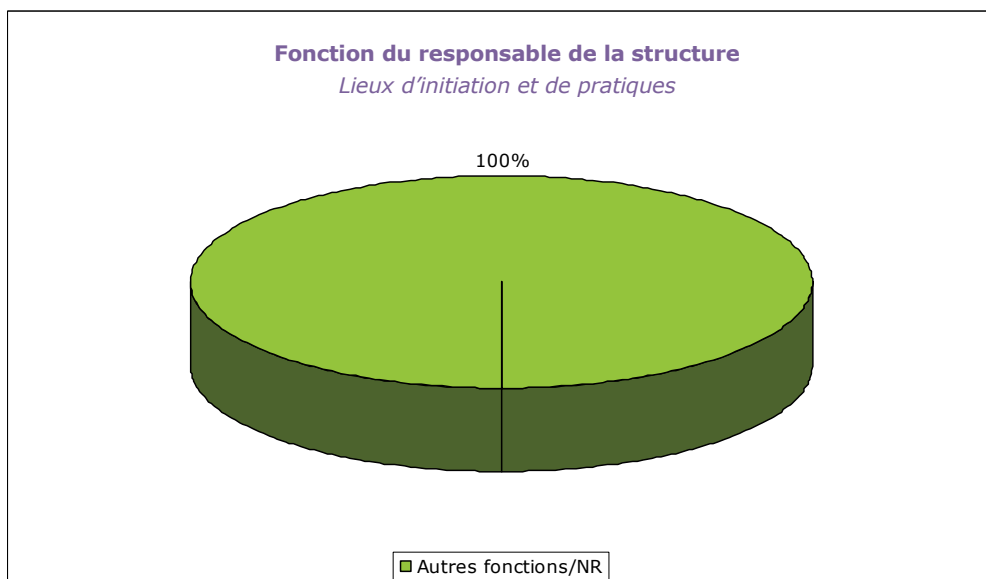
Deux équipes artistiques intervenantes, sur Bagnols-sur-Cèze et Aigaliers, déclarent mener des actions d'approfondissement et de perfectionnement du théâtre.

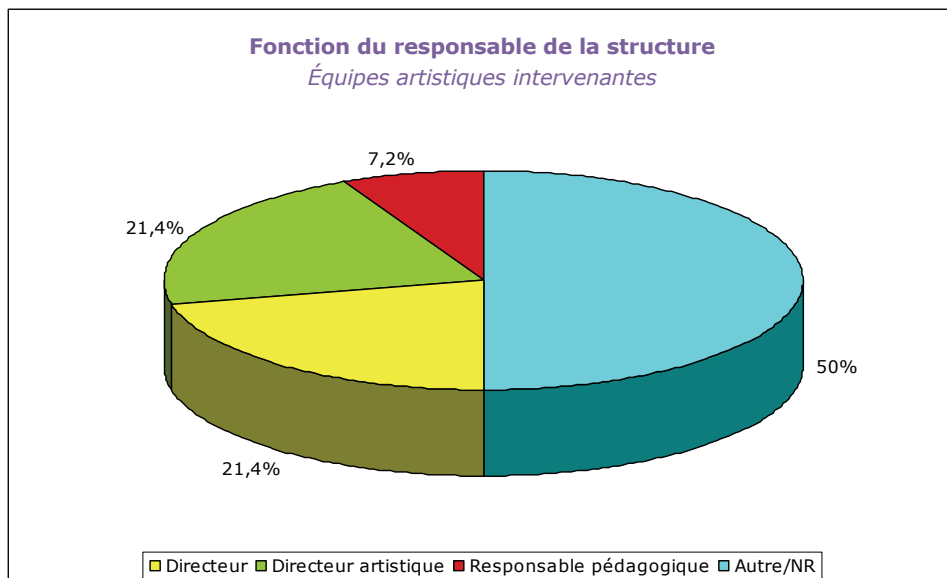
## 4. Les équipes

### a) Fonction du responsable pédagogique



Les directeurs de ces structures pluridisciplinaires sont tous issus d'une formation musicale.

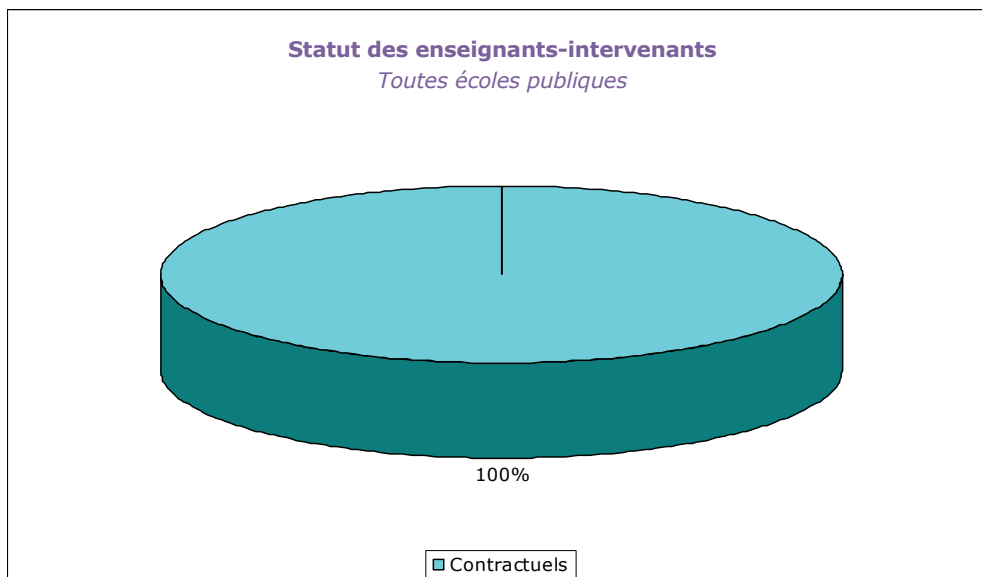




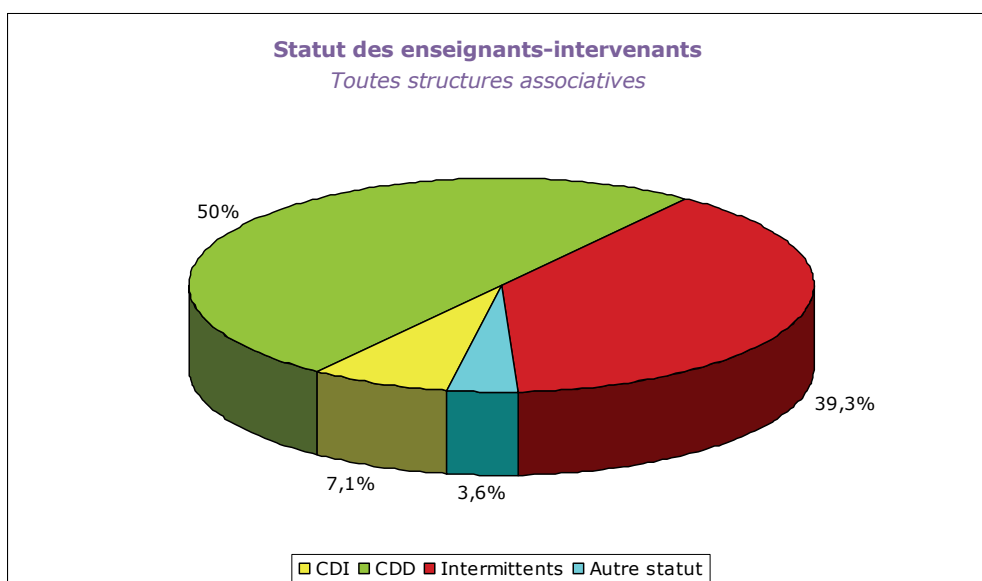
Il existe peu de directeurs pédagogiques notamment en raison du faible volume d'intervention (un intervenant pour une activité).

Souvent, le théâtre se retrouve à côté d'autres activités, essentiellement de loisirs, encadré par des bénévoles.

## b) Statut des enseignants-intervenants



Il n'existe pas d'intervenants titulaires de la fonction publique territoriale.



Les « autres statuts » sont composés essentiellement de bénévoles qui encadrent des activités de loisirs (pratiques amateurs). Le bénévolat repose sur des bonnes volontés avec cependant des limites en termes de développement de l'offre qualitative d'enseignement. On peut supposer, à la lecture de certains questionnaires, que le pourcentage d'intermittents qui assurent des activités d'initiation et de pratiques est plus important (certains se seraient déclarés en CDD).

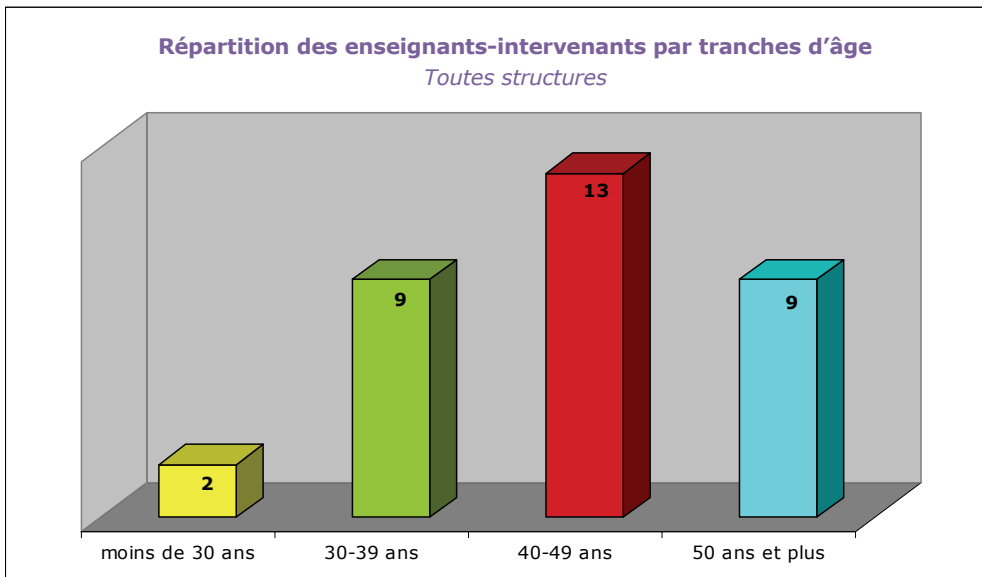
### c) Qualification des enseignants-intervenants

Nous avons eu très peu d'informations sur les qualifications des intervenants.

Hors Ecole Nationale (Aucune information), sur 9 intervenants, leurs parcours « qualifiant » est le suivant :

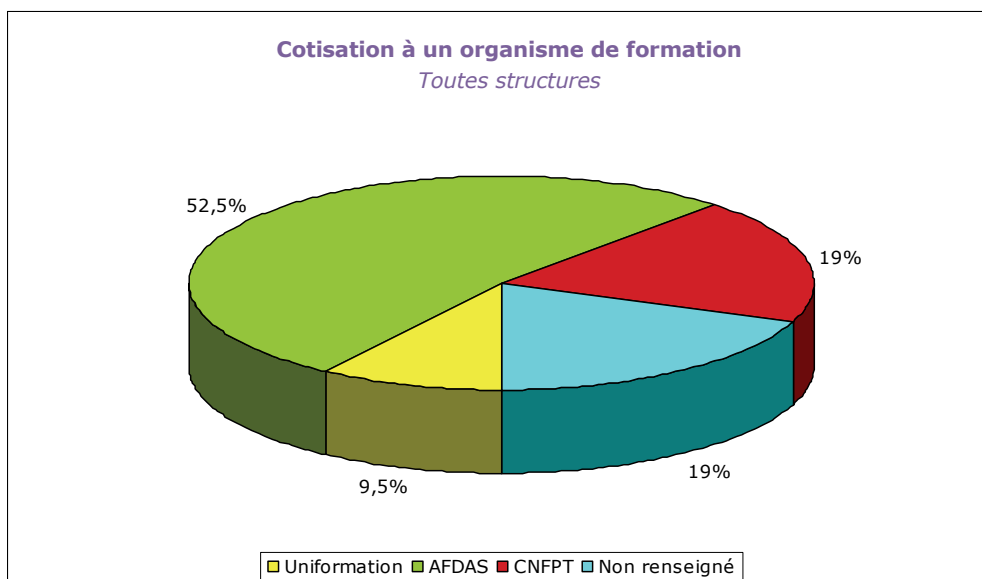
- 1 a le Diplôme d'Etat (DE),
- 2 ont suivi une formation en Conservatoire d'Art dramatique, sans précision des diplômes obtenus,
- 1 a un DESS,
- 2 ont un BEATEP,
- 1 a suivi pendant deux années le cursus de l'Ecole Jacques Lecoq,
- 2 ont le BAFA.

d) Répartition par tranches d'âge

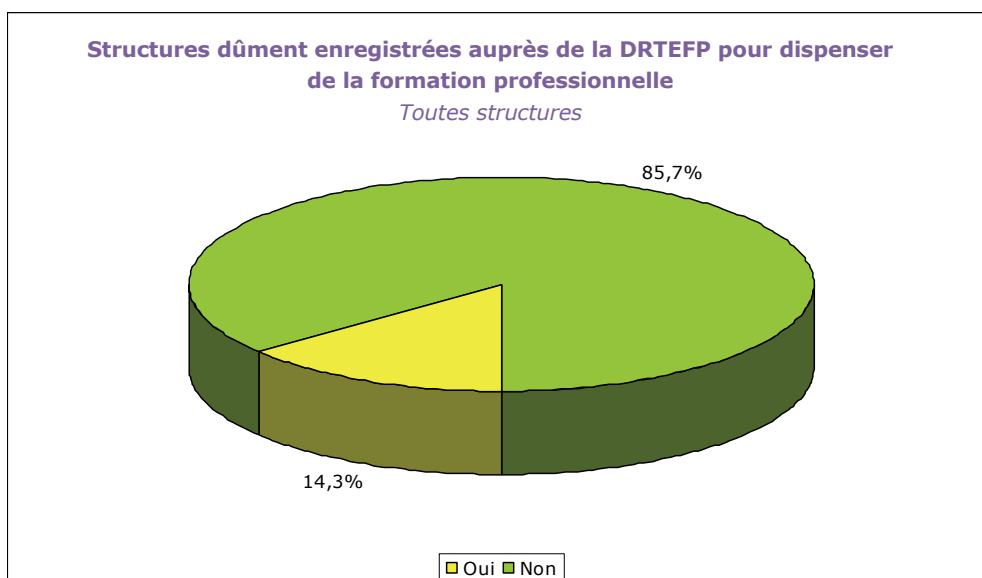




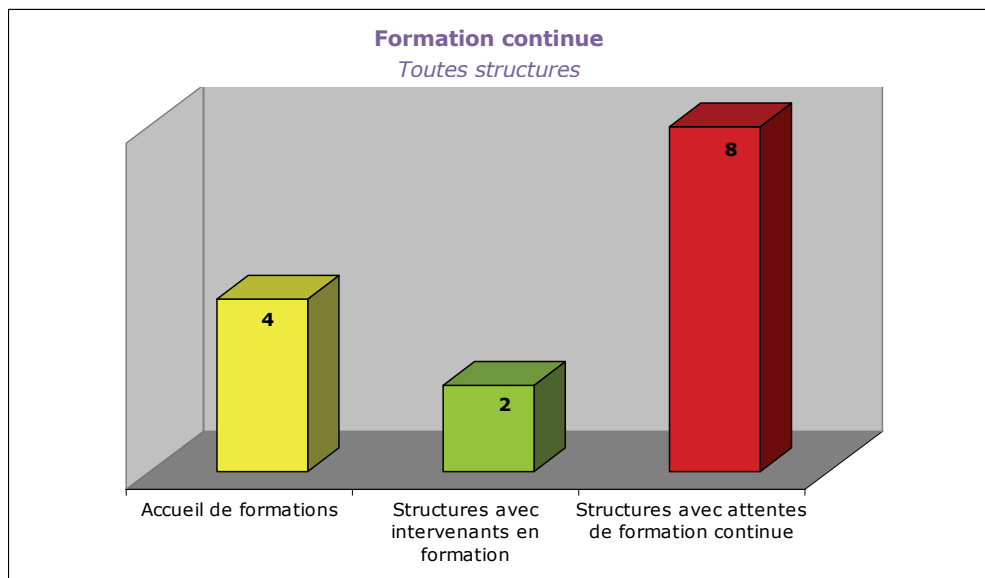
## e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



Un pourcentage important de structures (19 %) n'a pas renseigné cette question, ce qui peut laisser supposer que certaines structures ne sont pas aujourd'hui dans un dispositif permettant aux intervenants de s'inscrire dans une démarche de formation.



3 structures déclarent avoir un numéro d'enregistrement auprès de la DRTEFP pour dispenser de la formation professionnelle : un centre culturel, un théâtre (« *Intervenant théâtre lié à la structure, agréé par la DRAC Languedoc-Roussillon...* ») et une équipe qui a reçu « *une aide de l'ANPE dans le cadre d'une de nos créations pour aider à la formation de comédiens...* ».



Une majorité des intervenants ne ressent pas la nécessité de s'inscrire dans une démarche de formation.

Cependant, certains intervenants sont dans une attente forte de formations d'une part et, d'autre part, la question de la validation des acquis de l'expérience et, par conséquent, de l'évolution des statuts des intervenants, a été soulevée par certains d'entre eux.

## 5. Tarifs – Budgets

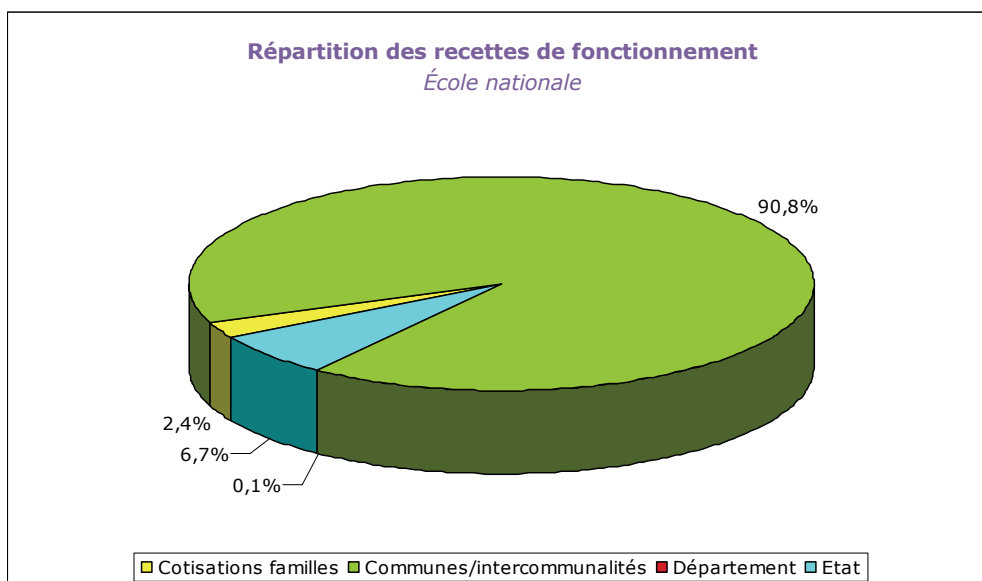
### a) Tarifs par types de structures

Types de structures	Droits d'inscription minimum « Commune »	Droits d'inscription maximum « Commune »	Droits d'inscription minimum « hors Commune »	Droits d'inscription maximum « hors Commune »
École Nationale	96,50 €	-	178,50 €	-
École agréée	68 €	-	68 €	-
Écoles publiques non contrôlées	72 €	163 €	NR	163 €
Lieux d'initiation et de pratiques (3 structures)	93 €	300 €	93 €	NR
Équipes artistiques intervenantes (4 équipes)	150 €	360 €	150 €	360 €

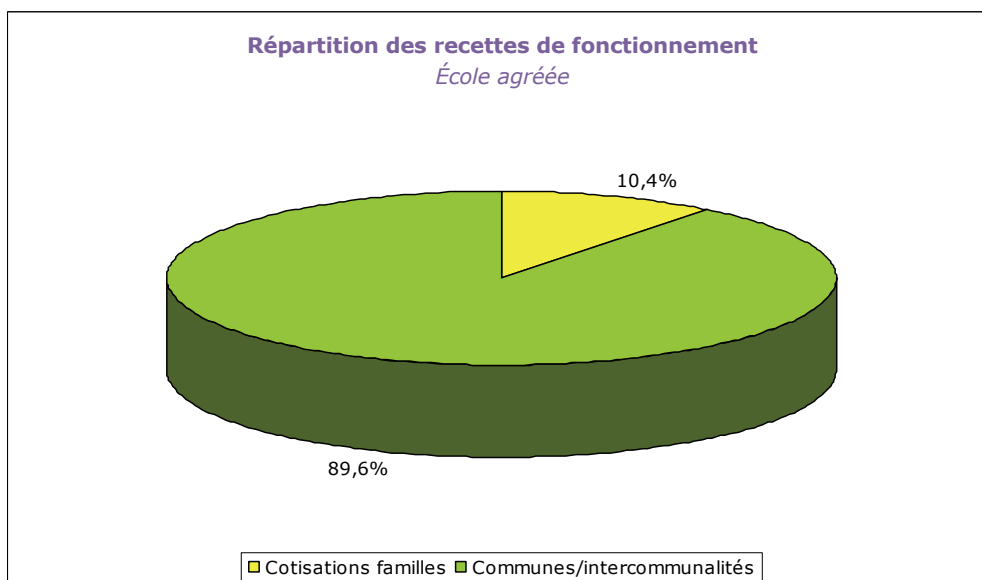
On observe un éventail très large en termes de cotisations qui correspond à des contenus hétérogènes de l'offre d'enseignement (initiation par la pratique en amateur, éveil, enseignement). Seule l'école nationale nous a déclaré appliquer des tarifs « extérieurs » spécifiques.

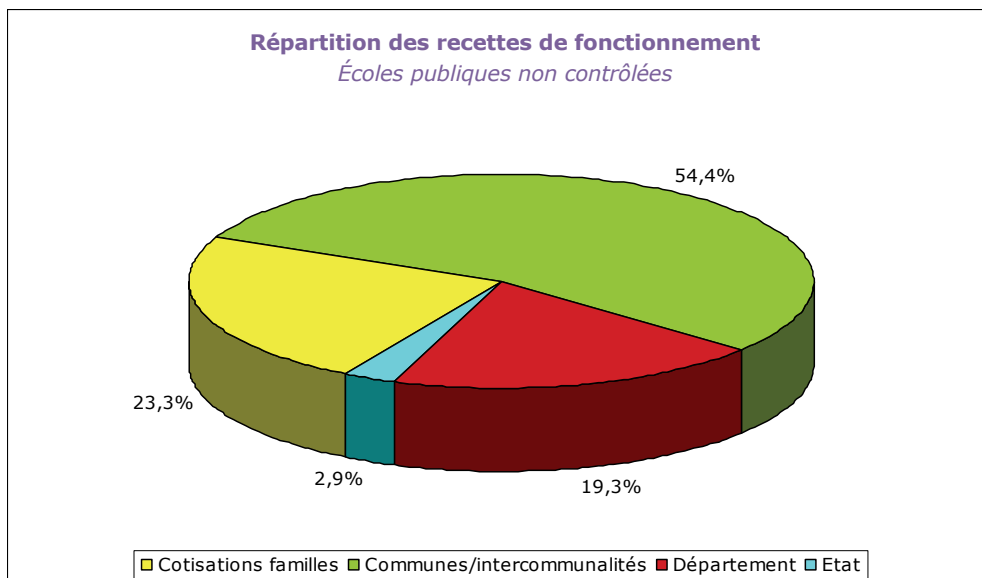
## b) Répartition des recettes de fonctionnement

L'ensemble des structures publiques sont financées majoritairement par les communes.

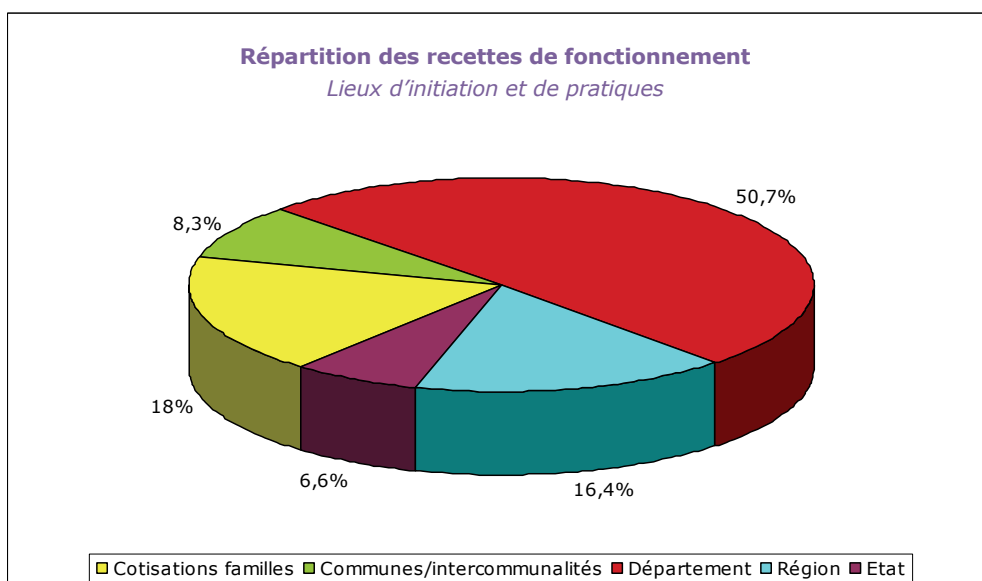


Le financement du département correspond à une dotation du Conseil Général dans le cadre du contrat de Ville.





Les financements du département correspondent à la dotation vers les écoles de musique (structure pluridisciplinaire). La subvention de l'Etat est accompagnée d'un commentaire de la structure : « *Remboursement de salaire...* ».



Les subventions ne sont pas directement fléchées sur l'enseignement théâtral au sein de structures pluridisciplinaires.

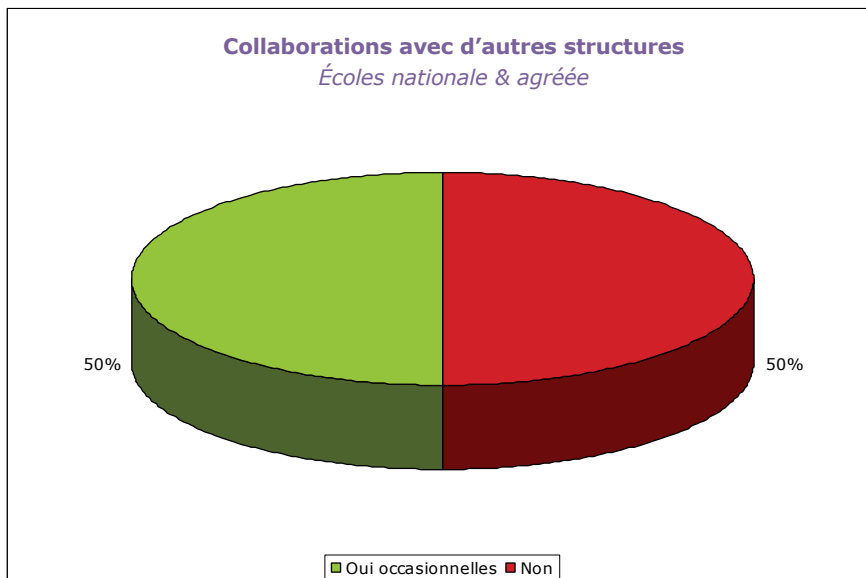
Le principal mode d'accompagnement des collectivités repose sur la mise à disposition de locaux.

Les subventions des collectivités sont donc à entendre comme des accompagnements d'actions d'associations socioculturelles, de structures de diffusion, de création...

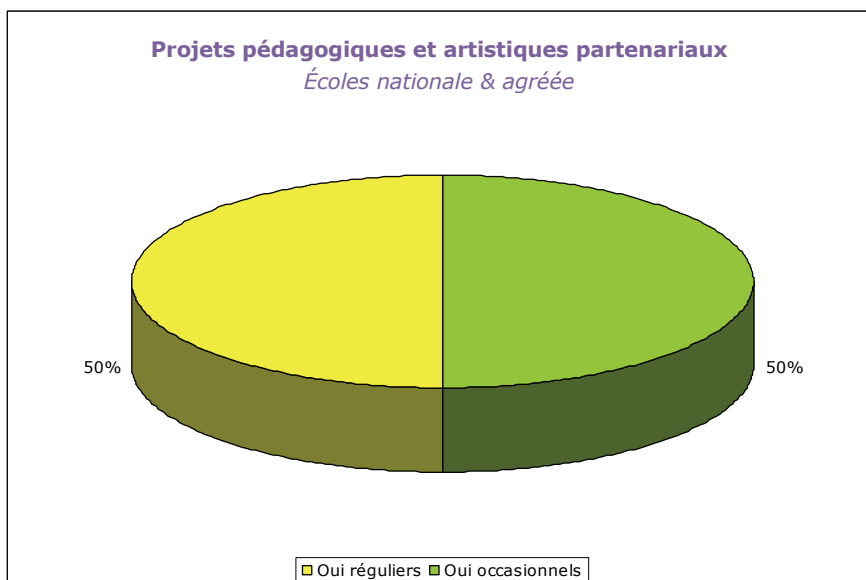
En raison de données incomplètes, nous n'avons pu exploiter les informations communiquées par les équipes artistiques intervenantes dans ce chapitre.

## C - Les liens avec les territoires – Les actions pédagogiques et artistiques

### 1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion

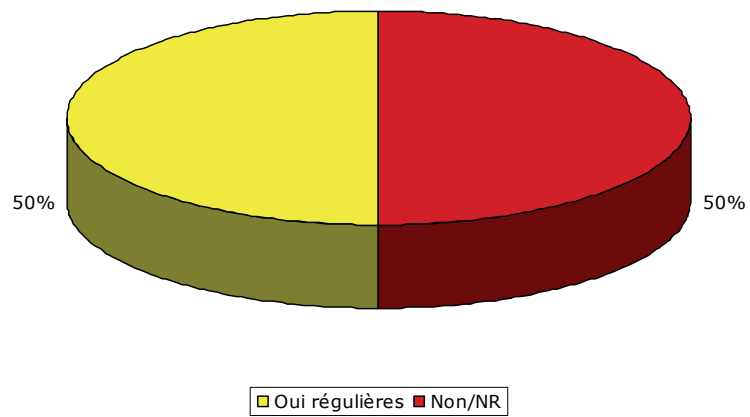


Les collaborations occasionnelles sont menées entre l'École Nationale de Nîmes et le Théâtre.

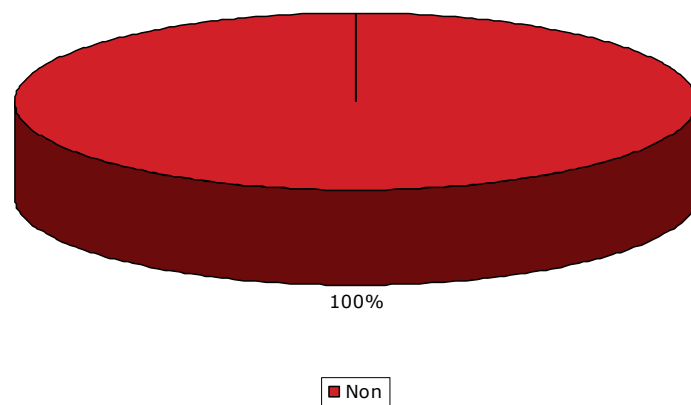


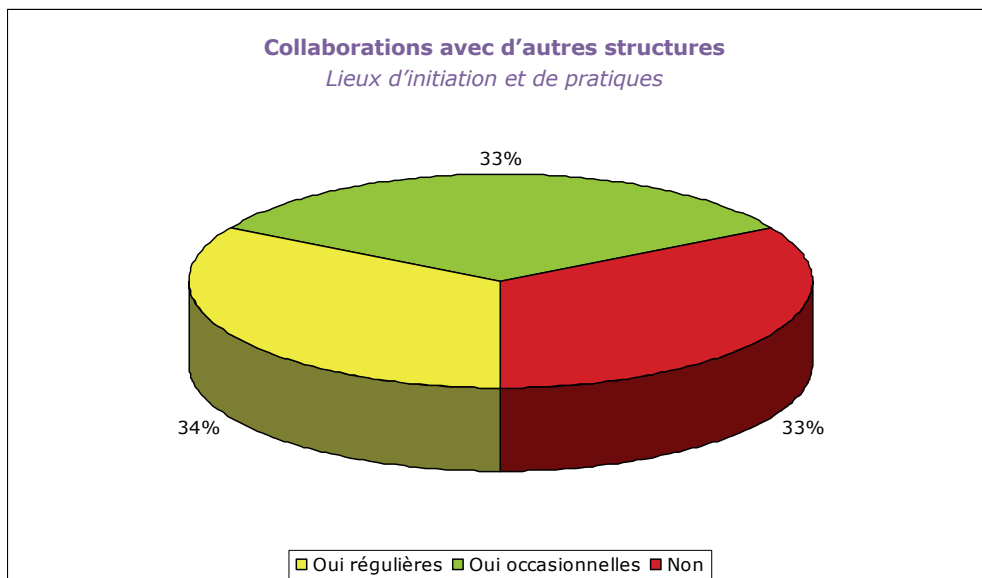
Chaque année, l'école nationale accueille au moins un stage avec une compagnie extérieure.

**Collaborations avec d'autres structures**  
*Écoles publiques non contrôlées*

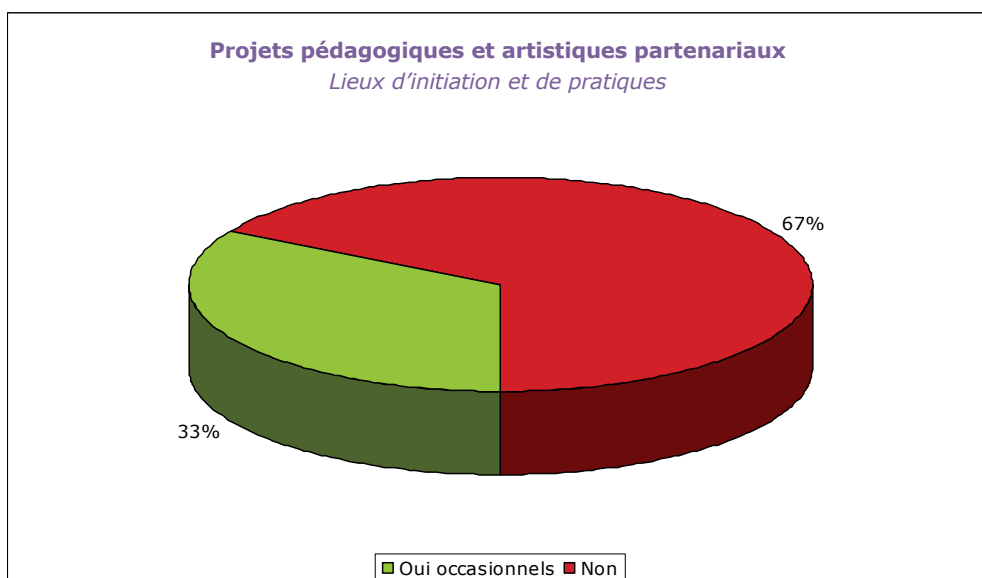


**Projets pédagogiques et artistiques partenariaux**  
*Écoles publiques non contrôlées*

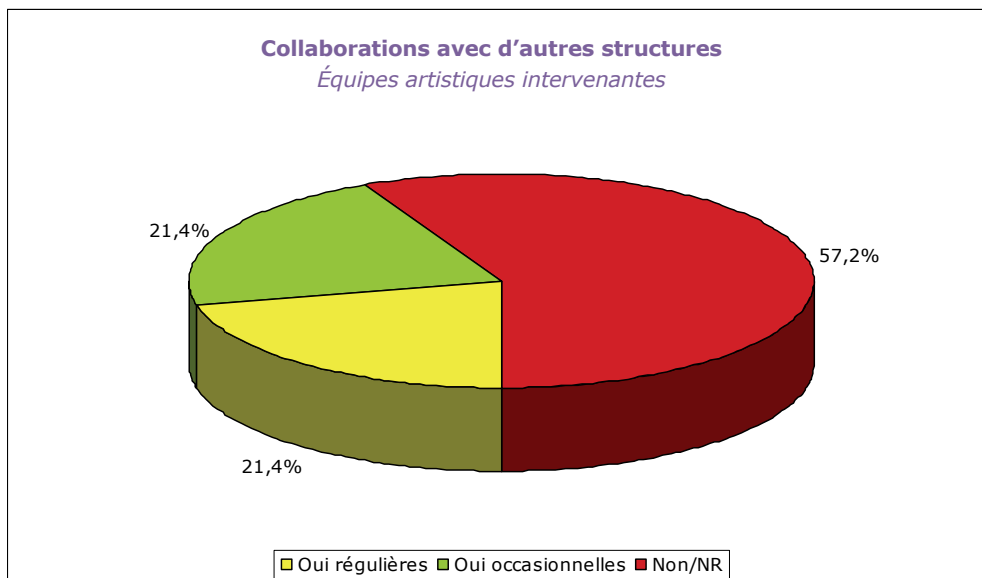




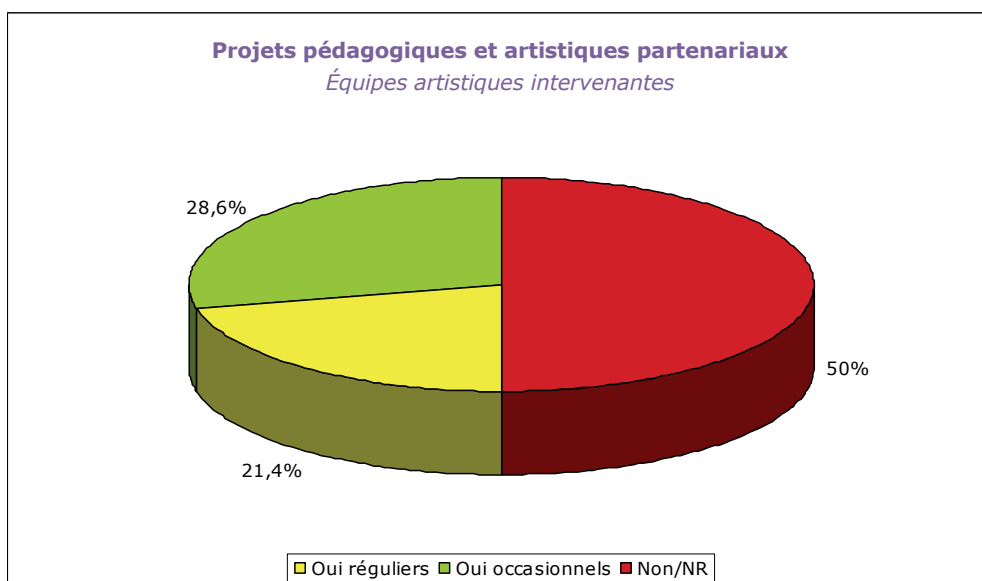
Les collaborations et les partenariats sont plutôt du fait des enseignants « musique » au sein de la structure pluridisciplinaire « Musique & Théâtre ».







Dans les collaborations régulières évoquées par les équipes, nous relevons des collaborations entre compagnies, professionnelles et professionnelles/amateurs et dans le cadre de projet pédagogique annuel en lien avec une diffusion.

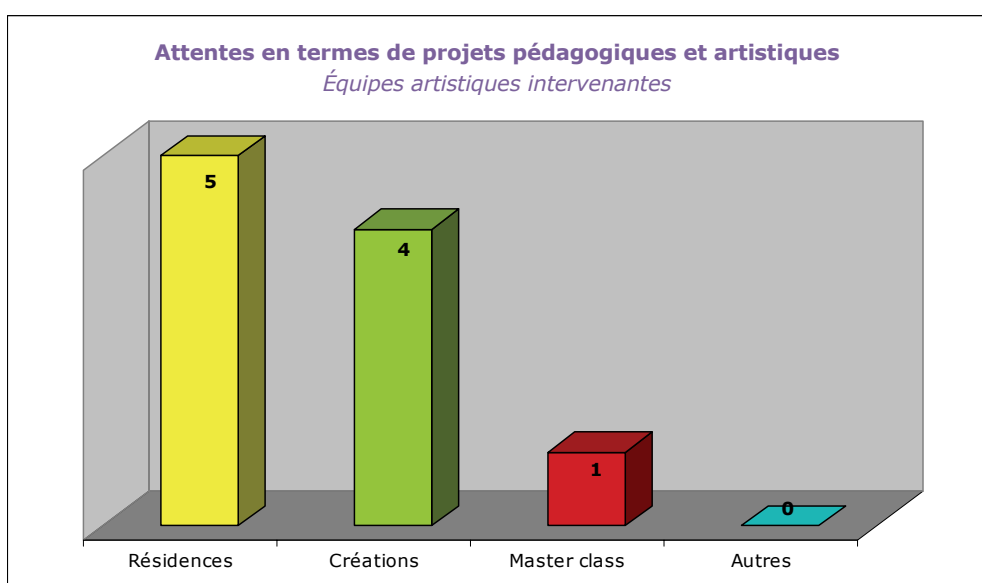
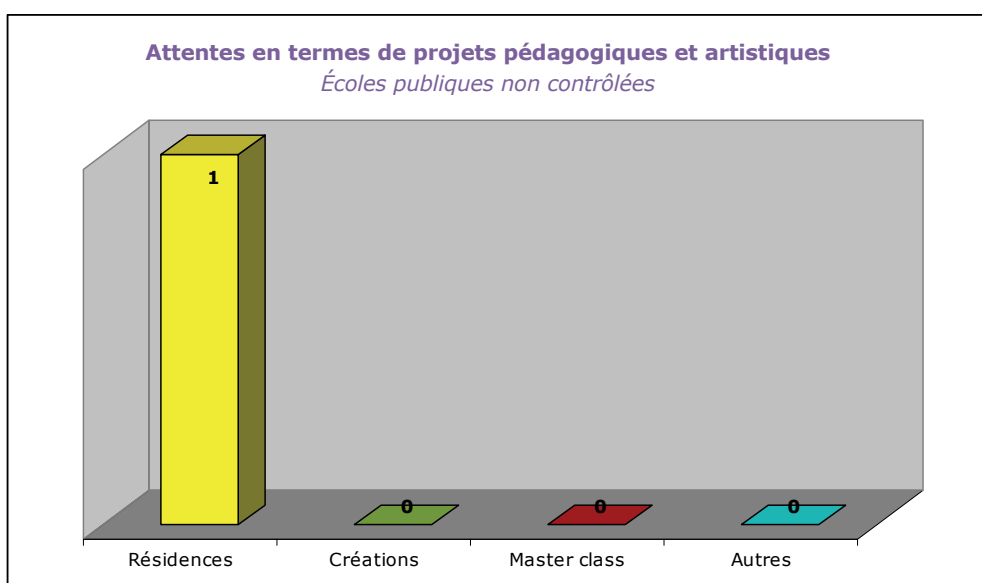


## 2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

A noter : Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes comédiens.

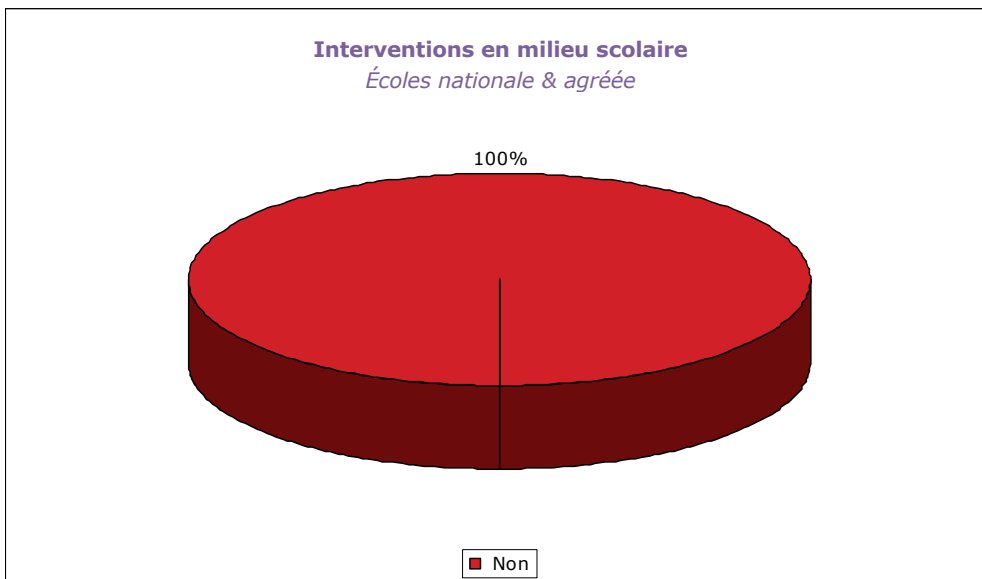
Le Conservatoire de Nîmes et l'École Agréée de Beaucaire ne sont pas aujourd'hui en attente d'accompagnement de projets pédagogiques et artistiques.

L'ensemble des graphiques ci-dessous renvoie à la question du lien à développer entre structures, en les inscrivant dans un renforcement et une nouvelle dynamique de collaboration et de projets partagés dans l'engagement de projets transversaux à l'échelle du département, permettant l'acquisition des bases d'une culture artistique générale, partie intégrante d'un enseignement.

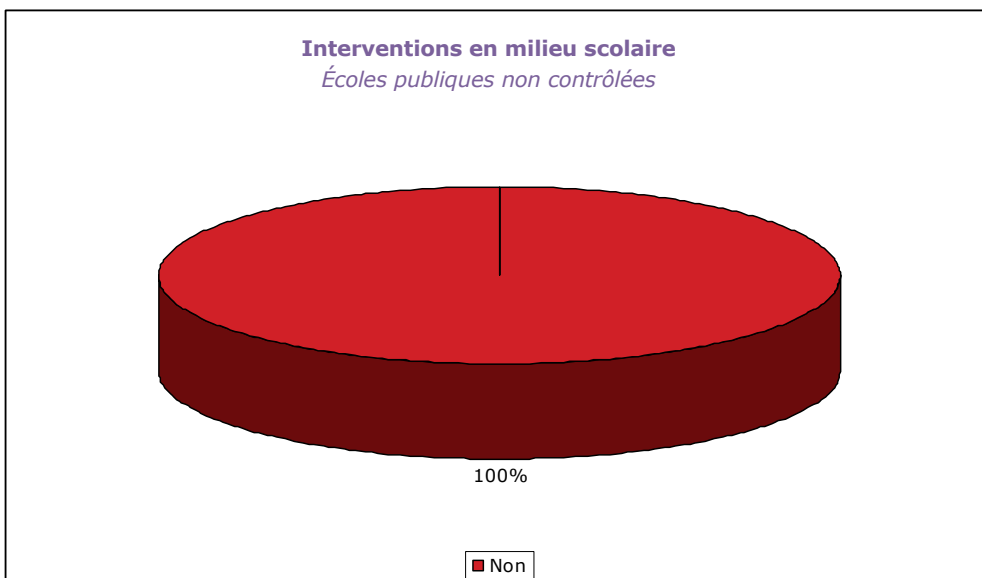


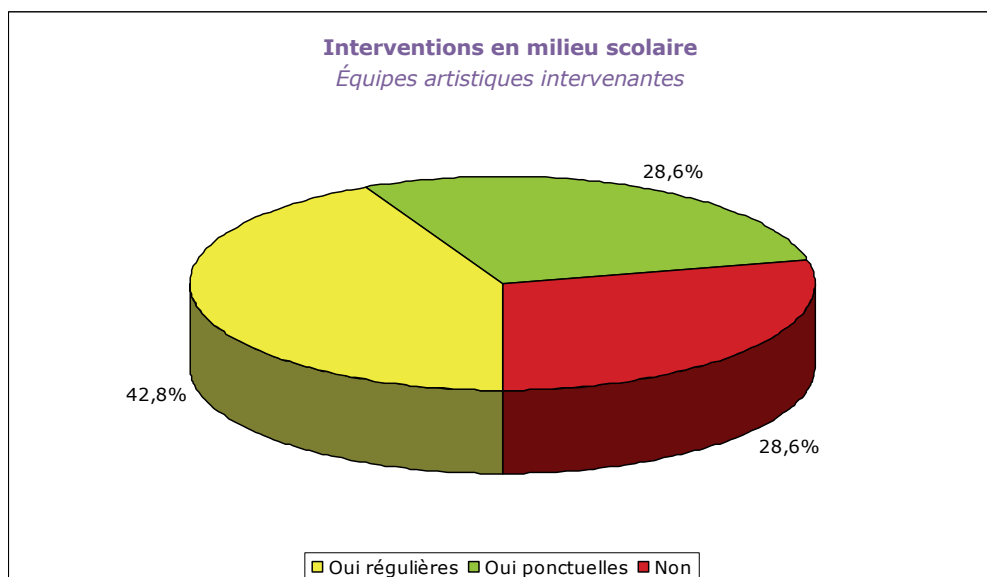
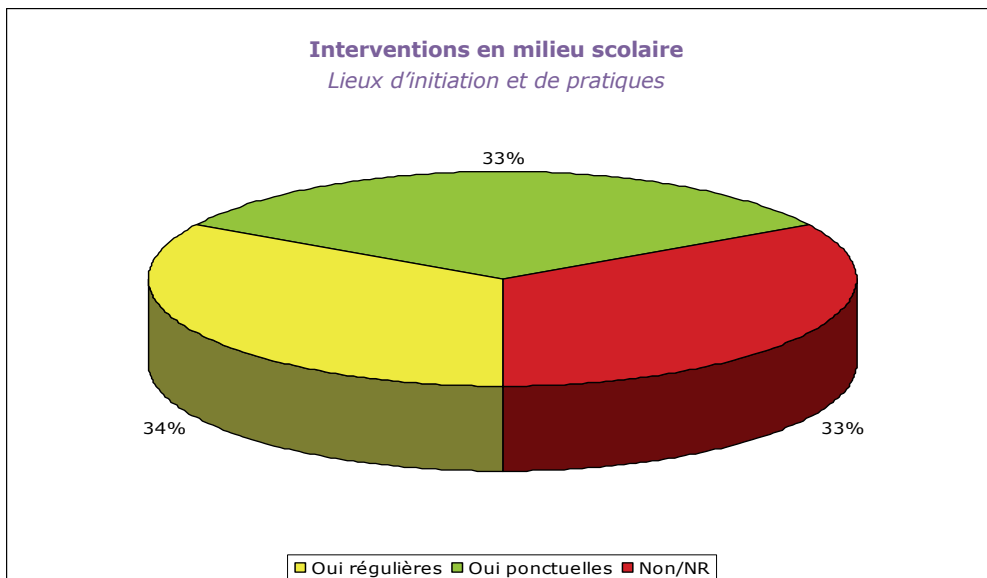
Les lieux d'initiation et de pratiques n'ont pas renseigné cette question.

### 3. Liens avec l'Education nationale



Selon les renseignements fournis par les structures, il n'y a pas aujourd'hui d'interventions en milieu scolaire en art dramatique dans les structures publiques.





Les interventions en milieu scolaire se déroulent dans des cadres extrêmement diversifiés : Classes à PAC, programmes Socrates et Erasmus, Itinéraires découverte, Options légères et lourdes en lycées, Contrats de ville... Ces interventions représentent pour certaines structures une part importante de leurs activités d'éveil et d'initiation par la pratique.




### III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle du futur schéma, qui pourrait trouver son axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

-  Le partenariat,
-  La coopération,
-  Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département du Gard a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans l'élaboration de son Schéma :

- Des écoles publiques bien structurées qui proposent une offre d'enseignement du théâtre (École nationale de Nîmes et École agréée de Beaucaire avec un lien avec une compagnie professionnelle « L'écharpe blanche, Écoles non contrôlées d'Alès et de la communauté de communes « Vivre en Cévennes »), des structures associatives avec des démarches territoriales pertinentes (à titre d'exemple une compagnie inscrit son travail depuis de nombreuses années dans un principe d'itinérance), ces structures pouvant devenir demain, à des degrés divers, des structures « laboratoires » sur le territoire départemental,
- Des lieux de diffusion qui œuvrent pour la diffusion du théâtre et la formation des publics,
- Des tarifs non différenciés entre les élèves « Commune centre - Communes extérieures » pour le secteur associatif,
- Des actions d'éveil au théâtre impulsées par les structures,
- Des professionnels qui ont passé ou s'inscrivent dans la démarche d'obtenir leur DE,
- Les collaborations ponctuelles dans le cadre de projets avec des structures de diffusion,
- Des interventions en milieu scolaire diversifiées (Classes à PAC, programmes Socrates et Erasmus, Itinéraires de découverte, Options légères et lourdes en lycée, Contrats de Ville...).

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- D'infrastructures et notamment de lieux non équipés, polyvalents, ne permettant pas un travail des participants en dehors des heures de pratiques encadrées,
- De propositions pédagogiques qui se résument trop souvent sur des ateliers de pratiques, avec un déficit en termes de culture générale théâtrale,
- D'absence de titulaires chez les enseignants des écoles publiques,
- Du peu d'attentes exprimées en termes de formation continue.

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre des Schémas Départemental pourrait reposer sur :

- L'identification de structures ressources pour une réflexion sur le développement de l'enseignement du théâtre sur le territoire départemental, dans un lien à développer entre des structures chargées d'actions dans les domaines de l'éveil-enseignement-crédation-diffusion. Des complémentarités pourraient se mettre en place autour de ces pôles ressources sur des territoires où elles pourraient rayonner auprès de structures publiques et associatives dans des notions d'expérimentation de réseaux et de mutualisation de moyens,
- La notion de mise en place d'actions partagées d'expérimentation sur des territoires intermédiaires,
- Le recrutement d'un coordonnateur « Théâtre » avec une double compétence artistique et pédagogique (de préférence titulaire d'un DE).

# GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale Danse et Musique
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs
AIF	Aide Individuelle à la Formation
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
CA	Certificat d'Aptitude
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEFEDM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants
CHAM	Classes à Horaires Aménagés
CIF	Congé Individuel de Formation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNR	Conservatoire National de Région
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse
COP	Cycle d'Orientation Professionnelle
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DE	Diplôme d'État
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI
ENM	École Nationale de Musique
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRQ	Programme Régional Qualifiant
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical
SOP	Schéma d'Orientation Pédagogique
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience